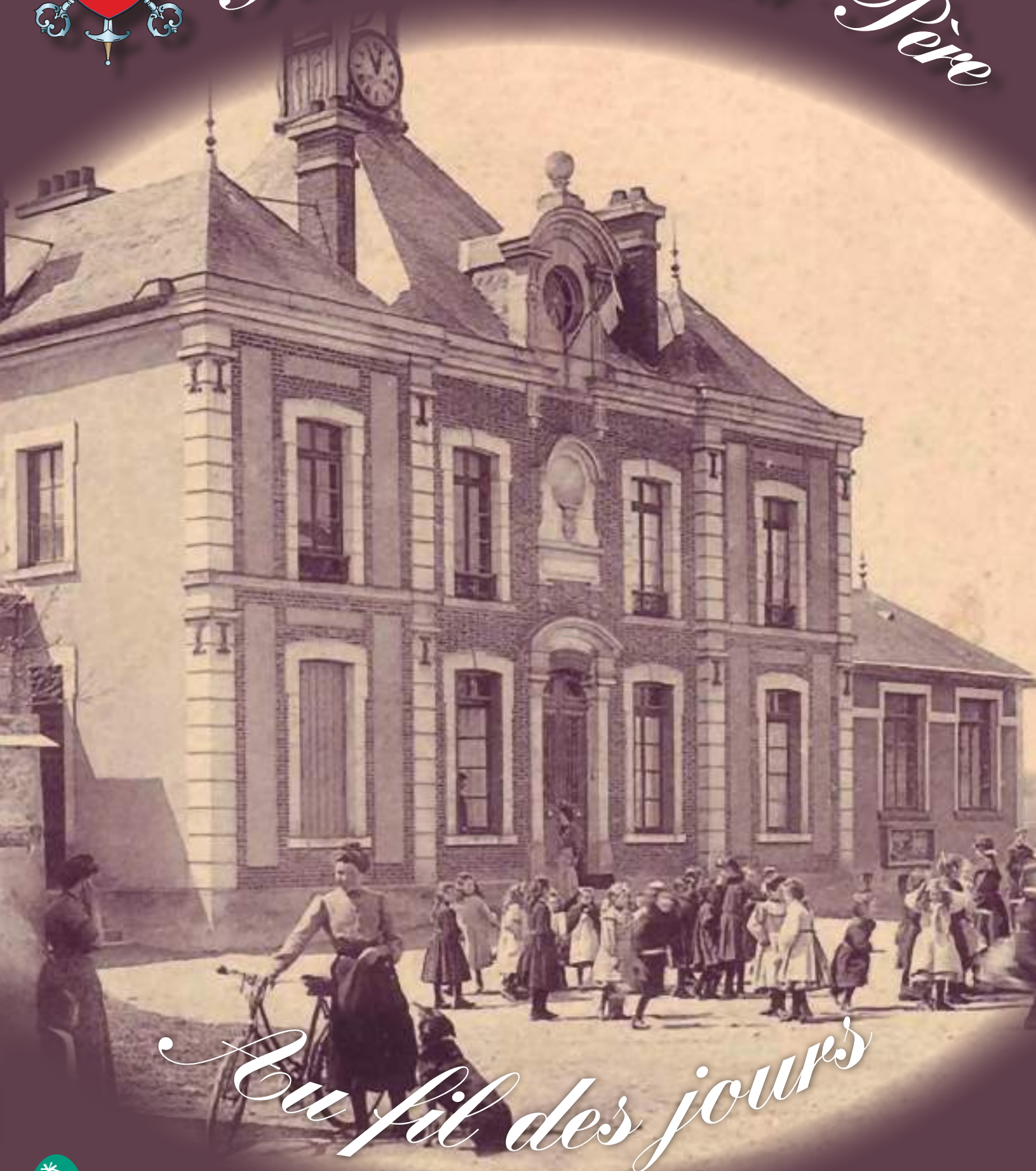




Fontenay-Saint-Père



En fil des jours

S o m m a i r e

Édito	3
Xxxxxx	X
Xxxxx	X
Xxxxx	X
Xxxxxx	X
Xxxxx	X
Xxxxx	X
Adresses et Téléphones Utiles	X

Un chat-reporter à Fontenay-Saint-Père :

Bonjour à tous.

Je suis « le chat », le chat de Fontenay-Saint-Père ; mais si... rappelez-vous ! Celui qu'on vous a présenté l'an dernier dans le bulletin municipal. C'est moi l'emblème du village depuis l'époque d'Henri IV... cela ne date pas d'hier !

J'ai traversé les époques et j'en ai vécu des événements dans ce joli village tranquille auquel je suis très attaché. Mais voilà, il m'est arrivé une aventure incroyable. Il faut que je vous raconte !

J'avais bien remarqué que depuis quelques temps, il y avait des nouveautés ici : à l'école, dans les associations, dans la vie quotidienne, de l'embellissement, des moments festifs autour du marché et même des appels à la population pour plus de « dynamisme, de solidarité, de bienveillance ». Pourquoi pas ? Mais moi, je n'aime pas trop le changement. J'ai une existence de chat calme et sereine dans mon jardin et ma petite maison, je ne demande rien d'autre à la vie. Mais voilà... Un beau matin, quelqu'un eut l'idée de me demander à moi, oui, oui, moi « le Chat », d'apparaître dans le *Fil de Fontenay*. Vous savez ? C'est ce petit livret d'informations qui nous raconte tout ce qui se passe dans le village. On me demandait d'y jeter mon œil, d'y mettre ma patte et pire encore, de me glisser dans toutes sortes de costumes : footballeur, écolier, jardinier, musicien et

même commerçant du marché ! Vous imaginez ma stupeur !

Je fus bien ennuyé au début et répondis à ces messieurs et dames de la Comm' :

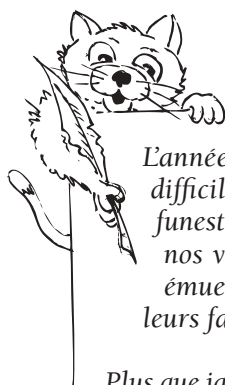
« Mais chapristi ! je ne peux pas, j'ai des souris à chasser et une vie de félin à mener ! » Puis, tout bien réfléchi, (le chat est philosophe !) je me laissai tenter par l'aventure. Ce fut un vrai charivari dans ma vie bien tranquille de chat !

Un peu inquiet au départ, je fus vite rassuré et je me fis de nouveaux amis. Depuis j'apprends plein de choses et je me rends utile... là aussi.

Je suis donc officiellement, en 2016, le « chat-reporter de Fontenay-Saint-Père ». Chat alors, je n'en reviens pas !

Mais ce n'est pas toujours facile, pour moi seul, d'assumer ce rôle car il s'en passe des choses dans ce village ! **Alors, n'hésitez pas à m'aider, à m'écrire, à me donner vos idées et à me raconter vos vies ! La mienne a changé et je crois bien que je suis un peu plus... heureux. Mais ça, chat reste entre nous d'accord ?**





Édito

Chers amis,

L'année 2015 a été, pour nous tous, une année difficile, ponctuée d'événements dramatiques et funestes qui ont frappé de plein fouet nos vies et nos valeurs. Permettez-moi d'avoir une pensée émue pour toutes les victimes des attentats et leurs familles.

Plus que jamais, il nous faut, tous ensemble, refuser la terreur, rester debout pour continuer d'avancer.

Je souhaite, malgré tout, demeurer optimiste et regarder vers l'avenir en vous souhaitant à toutes et à tous au nom du Conseil Municipal et des Services Communaux une très belle année 2016 remplie de bonheur et de joie.

Une année où nous allons devoir intégrer une « nouvelle famille » : La communauté urbaine « Grand Paris Seine & Oise » composée de 405 000 âmes réparties dans 73 communes entre Rolleboise et Conflans-Sainte-Honorine. Nous avons été contraints de rejoindre cette famille et il faudra y trouver notre place. De nombreuses compétences vont être transférées, de façon obligatoire, comme la voirie ou encore le Plan Local d'Urbanisme. Nous resterons extrêmement vigilants sur le maintien des services dans leur ensemble.

Pour la qualité de vie de notre village et malgré les restrictions budgétaires de plus en plus importantes, nous continuerons d'investir. À la fois, dans les actions de service comme, par exemple, le périscolaire ou le marché nocturne mais aussi dans les infrastructures avec notamment la réfection des tennis et la mise en conformité de l'accessibilité des bâtiments communaux. Pour la sécurité de tous, des actions concrètes seront effectuées suite à l'étude sur la circulation routière. D'autre part, des premières réalisations curatives sur le ruissellement sont prévues. Ces réalisations et d'autres encore se feront sans augmentation de la part communale d'imposition.

Je tiens, maintenant, à remercier toutes les forces vives qui font de Fontenay- Saint-Père « ce joli petit village du Vexin » où il fait bon vivre. Merci donc aux Elus, au Personnel Communal, aux Associations, aux Professeurs des Ecoles et à vous tous, Fontenaisiennes et Fontenaisiens.

Enfin, je vous invite à venir célébrer ensemble cette nouvelle année, le 23 janvier 2016 à 11 h à la maison Claude Delorme.

Bien à vous.
Thierry Jorel



Extraits des Conseils Municipaux

Séance du 10 mars 2015

Adhésion au groupement de commandes pour les assurances incendie, accident et risques divers

réf : 2015 - 002

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'adhérer au groupement de commandes pour les assurances IARD pour la période 2016-2019,
- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer et notifier les marchés selon les modalités fixées dans cette convention,
- Autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- Décide que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

À l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Adhésion au Contrat Groupe d'Assurance Statutaire du C.I.G.

réf : 2015 - 003

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les taux et prestations négociés pour la Collectivité de Fontenay-Saint-Père par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire ;

DÉCIDE d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2015 au contrat d'assurance groupe (2015-2018) et jusqu'au 31 décembre 2018

pour les agents CNRACL pour les risques (Décès, accident du travail, Longue maladie/Longue durée, maternité, maladie ordinaire) au taux de 6,10 % de la masse salariale assurée (frais du CIG exclus) avec une franchise de 10 jours sur le risque de maladie ordinaire.

pour les agents IRCANTEC pour tous les risques, au taux de 1,10 % de la masse salariale assurée (frais du CIG exclus) avec une franchise de 10 jours sur le risque de maladie ordinaire,

PREND ACTE que les frais du CIG, qui s'élèvent à 0,12 % de la masse salariale assurée, viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés,

Et à cette fin,

AUTORISE le Maire à signer le bulletin d'adhésion ainsi que la convention à intervenir dans le cadre du contrat groupe.

PREND ACTE que la Collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de six mois.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles (78) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.

À l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Constitution d'un groupement de commande publique pour la révision du

P.O.S. valant élaboration d'un P.L.U.

réf : 2015 - 005

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de constituer un groupement de commande publique pour la révision du Plan d'Occupation des Sols valant élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme avec la Commune de Sailly.

Désigne, en accord avec la Commune de Sailly, la Commune de Fontenay-Saint-Père comme coordonnateur pour la préparation et la passation des marchés.

Autorise Monsieur le Maire à passer et à signer une convention constitutive d'un groupement de commande publique entre la Commune de Sailly et la Commune de Fontenay-Saint-Père.

À l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Création d'un marché communal nocturne

réf : 2015 - 010

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise la création d'un marché communal hebdomadaire Place de la Mairie le vendredi de 16 h 30 à 21 h 00, à partir du vendredi 3 avril 2015.
- Approuve le règlement intérieur ci-annexé.
- Autorise Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures utiles et de signer tous les documents nécessaires pour la mise en place du marché communal nocturne.

À l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Tarif des activités périscolaires

réf : 2015 - 011

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de fixer à 5,00 € la participation mensuelle aux activités périscolaires du vendredi de 15 h à 16 h 30, en cas d'inscription en cours d'année scolaire.
- Dit que la participation annuelle de 50,00 € (année scolaire) et les conditions fixées par délibération du 22/07/2014 sont inchangées.
- Dit tout mois commencé est dû.
- Dit que ces sommes seront recouvrées sur la régie de recettes de la garderie.

À l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Séance du 7 avril 2015

Vote des taux d'imposition 2015

réf : 2015 - 015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de voter les taux d'imposition 2015 en appliquant à chaque taux de référence 2014 un coefficient de variation proportionnellement de 1,000000.

C'est-à-dire sans augmentation des taux de référence.

Taxe d'habitation :

$7,17\% \times 1,000000 = 7,17\%$
 $2\,114\,000 \times 7,17\% = 151\,574$

Taxe Foncier bâti :

$15,65\% \times 1,000000 = 15,65\%$
 $1\,362\,000 \times 15,65\% = 213\,153$

Taxe Foncier non bâti :

$66,84\% \times 1,000000 = 66,84\%$
 $43\,100 \times 66,84\% = 28\,808$
 Produit attendu 393 535

À l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Indemnités Stagiaire

réf : 2015 - 018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide que la commune versera une indemnité de 200,00 euros net au stagiaire à partir du lycée pour

un stage de 4 à 8 semaines.

Dit que le versement de cette indemnité sera laissé à l'appréciation du Maire en fonction de l'implication du stagiaire.

Dit que cette délibération s'applique à partir du 1^{er} décembre 2014.

À l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Séance du 16 juin 2015

Arrêt de projet du Plan Local de l'Habitat (PLH) 2015-2020 de la CAMY

réf : 2015 - 021

Il est proposé au Conseil :

de donner un avis favorable à l'arrêt de projet du PLH 2015-2020 de la CAMY.

DÉLIBÉRATION

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation dans son troisième Livre, Section II relative à l'établissement d'un PLH par un établissement public de coopération intercommunale,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et notamment les déclarations relatives au PLH,

Vu le décret n°2005-317 du 4 avril 2005 modifiant le Code de la Construction et de l'habitation,

Vu la loi n°2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement,

Vu la Loi n°2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable,

Vu la loi 2009-323 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion,

Vu la loi 2013-61 du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social,

Vu l'article L. 302-3 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération du 6 mai 2015 donnant un avis favorable à l'arrêt de projet du Programme Local de l'Habitat 2015-2020, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

ARTICLE 1 : de donner un avis favorable à l'arrêt de projet du PLH 2015-2020 de la CAMY.

À l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Approbation de l'agenda d'accessibilité - programme relatif au Schéma Directeur d'accessibilité du STIF

réf : 2015 - 022

Il est donc proposé au Conseil Municipal,

- de s'engager sur le maintien de l'accessibilité des points d'arrêt déjà accessibles
- de s'engager sur le calendrier et le financement de la mise en accessibilité des points d'arrêts prioritaires décrits en annexe
- d'autoriser le Maire à signer le SDA-ADAP la délibération faisant office de signature

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

S'engage sur le calendrier et le financement de la mise en accessibilité des points d'arrêts prioritaires décrits en annexe, étant précisé que le plan de financement indiqué ne comprend que la part du MOA et, par conséquent ne représente que 25 % du coût total estimé de l'opération, et que les montants indiqués sont en HT.

Autorise Monsieur le Maire à signer le SDA-ADAP, la délibération faisant office de signature.

À l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Avis sur l'arrêté préfectoral du 29 mai

2015 portant projet de périmètre de fusion

réf : 2015 - 023

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de ne pas participer à cette nouvelle consultation pour tous les motifs évoqués ci-dessus.

À l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Groupement de commande pour un marché d'étude portant sur la révision des POS valant élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des Communes de Sailly et Fontenay-Saint-Père

réf : 2015 - 025

Au regard de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la SARL Anne GENIN & Marc SIMON, Architecture et Urbanisme sise 6, Rue du Perche à Paris 3^e Arrondissement (75003), présentant l'offre économiquement la plus avantageuse selon les critères définis dans le règlement de consultation :
 - offre de prix globale et forfaitaire pour la commune de Sailly :
montant HT : 18 800,00 €
montant TTC : 22 560,00 €
 - offre de prix globale et forfaitaire pour la commune de Fontenay-Saint-Père :
montant HT : 19 270,00 €
montant TTC : 23 124,00 €
- Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer, à l'unanimité, le Conseil Municipal,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement avec la SARL Anne GENIN & Marc SIMON, Architecture et Urbanisme sise 6, Rue du Perche à Paris 3^e Arrondissement (75003), présentant l'offre économiquement la plus avantageuse selon les critères définis dans le règlement de consultation et avec les montants fixés ci-dessus.
 - Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution et aux règlements de ce marché, y compris les éventuels avenants et/ou protocoles d'accord transactionnels, dans les limites de la législation en vigueur.
- À l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Séance du 16 juillet 2015

Contrat trame verte et bleue Aubette de Meulan / Montcient

réf : 2015 - 031

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le Contrat trame verte et bleue de l'Aubette de Meulan/Montcient, établi entre l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, la Région Ile-de-France, les Départements des Yvelines et du Val d'Oise et les collectivités du bassin versant.
- Approuve le programme d'actions du Contrat trame verte et bleue de l'Aubette de Meulan/Montcient, établi entre l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, la Région Ile-de-France, les Départements des Yvelines et du Val d'Oise et les collectivités du bassin versant.
- Autorise le Maire à signer toutes pièces utiles.

À l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Règlement du Périscolaire

réf : 2015 - 034

Monsieur le Maire informe que suite aux modifications de régies de recettes, aux modes de règlement proposés aux familles et autres changements, il convient de modifier le règlement du périscolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de modifier le règlement du périscolaire, à partir de la rentrée scolaire de septembre 2015.

À l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Augmentation du tarif des activités périscolaires (TAP)

réf : 2015 - 035

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de fixer la participation annuelle aux activités périscolaires du vendredi de 15 h à 16 h 30 :

- 70,00 € / enfant.

Cette participation pourra être réglée en une seule fois sur la facture de septembre ou bien

en deux fois (2 X 35,00 €). Le 1^{er} versement sur la facture du périscolaire de septembre et

le 2^e versement sur la facture de janvier de l'année scolaire en cours.

Dit que ces sommes seront recouvrées sur la régie de recettes de l'accueil du périscolaire et que ces tarifs seront applicables dès la rentrée scolaire de septembre 2015.

À l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes

réf : 2015 - 036

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de voter une subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes d'un montant de 800 euros.

Dit que cette subvention sera imputée sur le budget communal 2015.

À l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Recours en annulation

réf : 2015 - 037

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

• Décide de s'associer aux communes de Brueil-en-Vexin et de Sailly ainsi qu'au Parc Naturel Régional du Vexin Français pour introduire un recours en annulation contre l'arrêté du Préfet des Yvelines en date du 13 mai 2015 qualifiant le projet d'intérêt général le projet d'exploitation, par la société des Ciments Calcia, du gisement de calcaire cimentier situé sur la commune de Brueil-en-Vexin.

- Décide d'allouer sur le budget communal la somme de 1 500 euros pour participer aux frais d'honoraires du Cabinet d'Avocats HUGLO LEPAGE & Associés qui va introduire le recours en annulation auprès du Tribunal Administratif.

- Autorise le Maire à faire toutes les démarches et à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

À l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Augmentation du tarif de location de la maison communale « Claude DELORME »

réf : 2015 - 038

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'augmenter le tarif de location de la maison communale « Claude DELORME » à partir du 1^{er} septembre 2015 à 250 euros le week-end. Ce nouveau tarif ne s'appliquera qu'aux réservations faites après le 1^{er} septembre 2015.

Pour le montant et les conditions des cautions sans changement par rapport à la délibération du 19/12/2005.

Pour les conditions de réservation et de location sans changement par rapport à la délibération du 19/12/2005.

À l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Adhésion de la Commune de Fontenay-

Saint-Père à l'Union des Maires Ruraux des Yvelines

réf : 2015 - 039

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'adhérer à l'Union des Maires Ruraux des Yvelines,

Charge Monsieur le Maire de réaliser l'ensemble des démarches et procédures nécessaires à cette demande.

À l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Séance du 22 septembre 2015

Présentation de la demande d'approbation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)

L'Ad'AP est un engagement de procéder aux actions ou travaux de mise en accessibilité d'ou ou plusieurs ERP, dans le respect de la réglementation, dans un délai limité et avec une programmation des travaux et des financements. Cet accord suspend, sur la durée de l'agenda, le risque pénal prévu par la loi du 11 février 2005 et ainsi poursuivre ses travaux de mise en accessibilité.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise la présentation de la demande de validation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée auprès de la Préfecture des Yvelines.

Demande de subvention au titre du Fonds de Concours auprès de la CAMY

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de la mise en œuvre d'opérations spécifiques et des travaux au titre des nuisances liées aux ruissellements, pour un montant total de 136 650,00 € HT.

Fixe comme suit le plan de financement de cette opération :

- autofinancement communal 50 % du montant HT soit 68 325,00 € et l'avance de la TVA soit 27 330,00 € (95 655,00 €)

- subvention CAMY 50 % du montant HT soit 68 325,00 €

Sollicite donc pour cette opération l'attribution d'une subvention auprès de la CAMY, représentant 50 % du coût HT de la mise en œuvre d'opérations spécifiques et des travaux au titre des nuisances liées aux ruissellements.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la CAMY et la commune de Fontenay-Saint-Père si ce financement est accordé par la CAMY.

Puis,

Courts de tennis

Décide la rénovation des deux courts de tennis et du mur d'entraînement situés au Terrain Communal rue de Meulan, pour un montant de 12 098,40 € HT.

Fixe comme suit le plan de financement de cette opération :

- autofinancement communal 50 % du montant HT soit 6 049,20 € et l'avance de la TVA soit 2 419,67 € (8 468,87 €)

- subvention CAMY 50 % du montant HT soit 6 049,20 €

Sollicite donc pour cette opération l'attribution d'une subvention auprès de la CAMY, représentant 50 % du coût HT des travaux de rénovation des courts de tennis, au titre du fonds de concours pour la construction et la rénovation des équipements sportifs.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la CAMY et la commune de Fontenay-Saint-Père si ce financement est accordé par la CAMY.

Chauffage Mairie-École

Décide d'effectuer les travaux de remise en état

du chauffage Mairie-École, pour un montant de 7 296,35 € HT.

Fixe comme suit le plan de financement de cette opération :

- autofinancement communal 50 % du montant HT soit 3 648,17 € et l'avance de la TVA soit 1 459,27 € (5 107,44 €)

- subvention CAMY 50 % du montant HT soit 3 648,18 €

Sollicite donc pour cette opération l'attribution

d'une subvention exceptionnelle auprès de la CAMY, représentant 50 % du coût HT des travaux de remise en état du chauffage Mairie-École, au titre du fonds de concours des communes de moins de 10 000 habitants. Sollicite une dérogation auprès de la CAMY pour commencer les travaux avant la notification de subvention. Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la CAMY et la commune de Fontenay-Saint-Père si ce financement est accordé par la CAMY.

Bibliothèque

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (9 Pour et 3 abstentions),

Décide de fixer une amende forfaitaire de 20 euros par ouvrage non restitué.

Dit que cette amende sera recouvrée par l'établissement d'un titre de recettes.

Séance du 24 novembre 2015

L'an 2015 et le 24 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de JOREL Thierry Maire

Présents : M. JOREL Thierry, Maire, Mmes : BANCE Marie, BRITSCH Brigitte, DE LAMAZIERE Ingrid, GOUET Marie-Christine, GUEGAN Amélie, MOUTHON Christine, MM : GIMENEZ André, HEBERT Philippe, ITHEN Alain, JAGOURY Gilles, LAUDE Christian, LIEUSSOU Eric, MOCQUARD Pascal

Création d'une Communauté urbaine au 1^{er} janvier 2016 par fusion de six Communautés de communes et d'agglomérations

réf : 2015 - 049

Souhaitant que la constitution de la Métropole du Grand Paris s'accompagne de la création de structures intercommunales capables de peser face à elle, le législateur est venu, avec la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), imposer, dans l'unité urbaine de Paris des départements de l'Essonne, de Seine-et-Marne, du Val-d'Oise et des Yvelines, la constitution d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre d'au moins 200 000 habitants.

Pour la mise en œuvre de cette nouvelle règle, le législateur a prévu l'élaboration par le Préfet d'Ile-de-France d'un schéma régional de coopération intercommunale (SRCI), afin que la carte intercommunale soit redessinée, et attribué aux Préfets de départements des pouvoirs renforcés pour la mise en œuvre de ce schéma.

C'est dans ce cadre légal que le SRCI, adopté le 4 mars 2015 par le Préfet de Région, prévoit la fusion au 1^{er} janvier 2016 des six Communautés de communes et d'agglomération Coteaux du Vexin, Seine Mauldre, des Deux Rives de Seine, Mantes-en-Yvelines, Poissy-Achères-Confians-Sainte-Honorine et Seine et Vexin. En outre, le Préfet des Yvelines a, par un arrêté n°2015149-0001 du 26 mai 2015, fixé le périmètre

de la structure intercommunale à naître au 1^{er} janvier 2016 de la fusion, à l'ensemble des communes membres des six Communautés de communes et d'agglomération précitées.

Dans ce contexte et afin d'anticiper les conséquences de la création de la future Communauté, une réflexion a, depuis plusieurs mois, été engagée sur la question de la catégorie juridique (communauté d'agglomération ou communauté urbaine) du futur EPCI à fiscalité propre. Au regard du bilan établi sur ces deux options, et notamment des simulations qui font état d'un avantage financier, d'autant plus important en cette période de forte contrainte pesant sur les communes et les communautés, à prendre la forme d'une communauté urbaine et alors que la réunion des compétences aujourd'hui détenues par les 6 EPCI appelés à fusionner, qui seront en tout état celles du nouvel EPCI, sont fort proches de celles devant être détenues par une communauté urbaine, l'adoption de cette dernière forme de catégorie juridique par la future structure est aujourd'hui privilégiée.

Les Communautés se sont ainsi engagées dans une démarche de travail, commune et partagée, en vue de la création d'une Communauté urbaine au 1^{er} janvier 2016. Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal

- sa délibération en date du 27 novembre 2014 émettant un avis défavorable au projet de Schéma Régional de Coopération Intercommunale (SRCI),
 - sa délibération en date du 16 juin 2015, décidant de ne pas participer à la consultation du projet de périmètre de fusion de la Communauté d'Agglomération de Mantes-en-Yvelines, de la Communauté d'Agglomération des Deux Rives de la Seine, de la Communauté d'Agglomération de Poissy, Achères, Confians-Sainte-Honorine, de Seine & Vexin Communauté d'Agglomération, de la Communauté des Communes des Coteaux du Vexin et de la Communauté de Communes Seine Mauldre, tel que défini dans l'arrêté préfectoral n°2015149-0001 du 29 mai 2015, étant donné que le Préfet de Région n'a pas tenu compte et qu'il est passé outre la volonté des élus locaux.
- Par ailleurs, Monsieur le Maire indique qu'il a très peu d'information sur l'organisation, le fonctionnement de la future entité.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, notamment son article 11,

Vu le Code général des collectivités territoriales, Vu l'arrêté du Préfet de la Région Ile-de-France n°2015063-0002 du 4 mars 2015 portant adoption du schéma régional de coopération intercommunale d'Ile de France, prévoyant la fusion des Communautés de communes et d'agglomération Coteaux du Vexin, Seine Mauldre, des Deux Rives de Seine, Mantes-en-Yvelines, Poissy-Achères-Confians-Sainte-Honorine et Seine et Vexin,

Vu l'arrêté du Préfet des Yvelines n° 2015149-0001 du 26 mai 2015 fixant le périmètre de fusion aux communes de la Communauté d'agglomération Mantes-en-Yvelines, de la Communauté d'agglomération des Deux Rives de la Seine, de la Communauté d'agglomération de Poissy-Achères-Confians-Sainte-Honorine, de la Communauté d'agglomération de Seine et Vexin, de la Communauté de communes des Coteaux du Vexin et de la Communauté de communes Seine-Mauldre, Vu sa délibération en date du 27 novembre 2014 émettant un avis défavorable au projet de Schéma Régional de Coopération Intercommunale (SRCI), Vu sa délibération en date du 16 juin 2015 décidant de ne pas participer à la consultation du projet de périmètre de fusion de la Communauté d'Agglomération de Mantes-en-Yvelines, de la communauté d'Agglomération des Deux Rives de la Seine, de la Communauté d'Agglomération de Poissy, Achères,

Conflans-Sainte-Honorine, de Seine & Vexin Communauté d'Agglomération, de la Communauté des Communes des Coteaux du Vexin et de la Communauté de Communes Seine Mauldre, tel que défini dans l'arrêté préfectoral n°2015149-0001 du 29 mai 2015, Vu l'avis de la Communauté d'Agglomération de Mantes-en-Yvelines du 7 juillet 2015 se prononçant en faveur de la création d'une Communauté urbaine au 1^{er} janvier 2016 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité
Décide

Article 1 : de ne pas participer à la consultation en faveur ou contre la création, au 1^{er} janvier 2016, d'une intercommunalité de 400 000 habitants, que ce soit une Communauté urbaine ou une communauté d'agglomération, par fusion de la Communauté d'agglomération de Mantes-en-Yvelines, de la Communauté d'agglomération des Deux Rives de la Seine, de la Communauté d'agglomération de Poissy-Achères-Conflans-Sainte-Honorine, de la Communauté d'agglomération Seine et Vexin, de la Communauté de communes des Coteaux du Vexin et de la Communauté de communes Seine-Mauldre ;

Article 2 : de confier au Maire le soin de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et en particulier de la notifier au Préfet des Yvelines ainsi qu'au Président de la Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines.

À l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Avis du Conseil Municipal sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

réf : 2015 - 050
Par lettre en date du 15 octobre 2015, Monsieur le Préfet des Yvelines a transmis en mairie, pour avis, le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI).

Le conseil municipal doit émettre son avis dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de ce courrier, faute de quoi son avis sera réputé favorable. Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal en date du 27 novembre 2014 émettant un avis défavorable au projet de Schéma Régional de Coopération Intercommunale (SRCl).

Il rappelle également la délibération du conseil municipal en date du 16 juin 2015, décidant de ne pas participer à la consultation du projet de périmètre de fusion de la Communauté d'Agglomération de Mantes-en-Yvelines, de la communauté d'Agglomération de Deux Rives de la Seine, de la Communauté d'Agglomération de Poissy, Achères, Conflans-Sainte-Honorine, de Seine & Vexin Communauté d'Agglomération, de la Communauté des Communes des Coteaux du Vexin et de la Communauté de Communes Seine Mauldre, tel que défini dans l'arrêté préfectoral n°2015149-0001 du 29 mai 2015, étant donné que le Préfet de Région n'a pas tenu compte de l'avis et qu'il est passé outre la volonté des élus locaux. Depuis, la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), publiée au Journal officiel le 8 août 2015 est venue modifier les choses, en imposant notamment un seuil minimal de 15 000 habitants pour les EPCI. Il a donc fallu adopter un nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale qui tient compte de ce nouveau seuil. C'est sur ce projet que Monsieur le Préfet demande l'avis des conseils municipaux.

En ce qui concerne la fusion de la Communauté d'Agglomération de Mantes-en-Yvelines, de la communauté d'Agglomération de Deux Rives de la Seine, de la Communauté d'Agglomération de Poissy, Achères, Conflans-Sainte-Honorine, de Seine & Vexin Communauté d'Agglomération, de la Communauté des

Communes des Coteaux du Vexin et de la Communauté de Communes Seine Mauldre, tel que défini dans l'arrêté préfectoral n°2015149-0001 du 29 mai 2015, le périmètre de fusion est confirmé dans le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

LE CONSEIL,
Vu le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, transmis par Monsieur le Préfet des Yvelines,
Vu sa délibération en date du 26 novembre 2014 émettant un avis défavorable au projet de Schéma Régional de Coopération Intercommunale (SRCl),
Vu sa délibération en date du 16 juin 2015 décidant de ne pas participer à la consultation sur le périmètre de fusion de la Communauté d'Agglomération de Mantes-en-Yvelines, de la communauté d'Agglomération de Deux Rives de la Seine, de la Communauté d'Agglomération de Poissy, Achères, Conflans-Sainte-Honorine, de Seine & Vexin Communauté d'Agglomération, de la Communauté des Communes des Coteaux du Vexin et de la Communauté de Communes Seine Mauldre, tel que défini dans l'arrêté préfectoral n°2015149-0001 du 29 mai 2015,

Vu sa délibération en date de ce jour décidant de ne pas participer à la consultation en faveur ou contre la création, au 1^{er} janvier 2016, d'une intercommunalité de 400 000 habitants, que ce soit une Communauté urbaine ou une communauté d'agglomération, par fusion de la Communauté d'Agglomération de Mantes-en-Yvelines, de la communauté d'Agglomération de Deux Rives de la Seine, de la Communauté d'Agglomération de Poissy, Achères, Conflans-Sainte-Honorine, de Seine & Vexin Communauté d'Agglomération, de la Communauté des Communes des Coteaux du Vexin et de la Communauté de Communes Seine Mauldre, tel que défini dans l'arrêté préfectoral n°2015149-0001 du 29 mai 2015,

Vu sa délibération en date de ce jour décidant de ne pas participer à la consultation en faveur ou contre la création, au 1^{er} janvier 2016, d'une intercommunalité de 400 000 habitants, que ce soit une Communauté urbaine ou une communauté d'agglomération, par fusion de la Communauté d'Agglomération de Mantes-en-Yvelines, de la communauté d'Agglomération de Deux Rives de la Seine, de la Communauté d'Agglomération de Poissy, Achères, Conflans-Sainte-Honorine, de Seine & Vexin Communauté d'Agglomération, de la Communauté des Communes des Coteaux du Vexin et de la Communauté de Communes Seine Mauldre, Considérant qu'en ce qui concerne la fusion de la Communauté d'Agglomération de Mantes-en-Yvelines, de la communauté d'Agglomération de Deux Rives de la Seine, de la Communauté d'Agglomération de Poissy, Achères, Conflans-Sainte-Honorine, de Seine & Vexin Communauté d'Agglomération, de la Communauté des Communes des Coteaux du Vexin et de la Communauté de Communes Seine Mauldre, tel que défini dans l'arrêté préfectoral n°2015149-0001 du 29 mai 2015, ce périmètre de fusion est confirmé dans le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale,

à l'unanimité,
décide de ne pas participer au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, transmis le 15 octobre 2015 par Monsieur le Préfet des Yvelines.
À l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Location de la salle du bas de la Maison Communale « Claude Delorme »

réf : 2015 - 054
Monsieur le Maire informe qu'un habitant de la commune a demandé à louer régulièrement à titre professionnel la salle du bas de la Maison Communale « Claude Delorme » (dite salle des associations). Monsieur le Maire informe également que la salle est inoccupée sur les créneaux demandés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Accepte de louer la salle du bas de la Maison Communale « Claude Delorme » (dite salle des associations) aux habitants du village, lorsque celle-ci est inoccupée par les associations ou par la commune.

Fixe les tarifs de location comme suit :

- 50 € pour la demi-journée
 - 25 € pour 2 heures
- Autorise Monsieur le Maire à passer et à signer une convention ou un contrat fixant les modalités de location

avec chaque demandeur.
À l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Subvention pour sortie scolaire - Classe de découverte au Domaine du Pignada à Anglet (64) prévue au printemps 2016

réf : 2015 - 055
Monsieur le Maire présente le projet de la classe de CM1/CM2 d'organiser une classe de découverte à Anglet (64) au Domaine de la Pignada au printemps 2016 (du 17 au 23 mai), d'une durée de 7 jours / 6 nuits. Ce centre est agréé par les Ministères de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse et des Sports.

Le coût global prévisionnel est de 18 900,00 € sur une base de 27 élèves (soit 700 €/élève)

Considérant le coût par élève, il est demandé à la Commune une subvention exceptionnelle pour la Caisse des Écoles pour financer une partie de cette sortie, afin de diminuer la participation financière des parents.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
• DÉCIDE de participer forfaitairement à la sortie de la classe de découverte prévue en mai 2016 d'une durée de 7 jours / 6 nuits de la classe de CM1/CM2 de l'école de Fontenay-Saint-Père en attribuant une subvention de 6 000,00 € à la Caisse des Écoles de Fontenay-Saint-Père.

À l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Séance du 29 décembre 2015

L'an 2015 et le 29 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de JOREL Thierry, Maire

Présents : M. JOREL Thierry, Maire, Mmes : BANCE Marie, BRITSCH Brigitte, GUEGAN Amélie, MOUTHON Christine, MM : GIMENEZ André, HEBERT Philippe, ITHEN Alain, JAGOURY Gilles, LAUDE Christian, LIEUSSOU Eric, MOCQUARD Pascal
Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : DELAMAZIERE Ingrid à M. LAUDE Christian, GOUET Marie-Christine à M. ITHEN Alain

Délibération portant approbation de la convention de gestion provisoire relative à la compétence « voirie » entre la commune de Fontenay-Saint-Père et la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise

réf : 2015 - 059
LE CONSEIL MUNICIPAL,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5215-27,
Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2015 portant création de la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise à effet au 1^{er} janvier 2016 ;

Considérant que la création de la communauté urbaine née de la fusion de 6 communautés impliquera le transfert de nombreuses compétences jusqu'à alors exercées de manière différenciée sur le territoire, notamment par les communes,

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la continuité et la sécurité des services publics sur le territoire communautaire,

Considérant qu'afin de donner le temps nécessaire à la communauté urbaine pour mettre en place une organisation intégrée et opérationnelle, il convient que cette dernière puisse, à titre transitoire, s'appuyer sur les services de la commune de Fontenay-Saint-Père, lesquels sont les mieux à même d'assurer les impératifs de continuité et de sécurité des services sur le territoire communal,

Considérant que l'article L5215-27 du CGCT prévoit

que la Communauté urbaine peut confier, par convention, la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs de ses communes membres,

Considérant qu'une convention peut ainsi être conclue entre la communauté urbaine et la commune de Fontenay-Saint-Père afin de préciser les conditions de l'exercice provisoire par la commune de missions relevant des compétences communautaires,

Considérant le projet de convention joint à la présente délibération ainsi que ses quatre annexes,

APRES EN AVOIR DELIBERE,
APPROUVE la convention de gestion provisoire ainsi que ses annexes relatives à la voirie, passée pour une durée d'un an, soit jusqu'au 1^{er} janvier 2017.

RAPPELLE que la commune ne perçoit aucune rémunération au titre de l'exécution de la présente convention. DIT que pour l'exercice des missions et compétences objets de la présente convention, la commune interviendra dans les limites de l'annexe budgétaire définie par la communauté urbaine, au plus tard au vote du budget primitif pour l'année 2016.

DIT que dans l'attente de l'annexe budgétaire, la commune est autorisée à exécuter la convention dans la limite des crédits 2015 en fonctionnement et des restes à réaliser ou crédits de paiement en investissement, hors charges et produits rattachés à l'exercice 2015 déjà pris en compte dans les résultats 2015.

AUTORISE le Maire à signer la convention, ainsi que tout acte nécessaire à sa mise en œuvre.

PRÉCISE que cette délibération prendra effet sous réserve de l'édition de l'arrêté préfectoral portant création de la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise au 1^{er} janvier 2016.

À l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Création Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise

réf : 2015 - 062
Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté préfectoral n°2015 362-0002 en date du 28 décembre 2015 portant fusion de Communauté d'Agglomération Mantes-en-Yvelines, de la Communauté d'Agglomération des Deux Rives de la Seine, de la Communauté d'Agglomération de Poissy-Achères-Conflans Sainte Honorine, de Seine & Vexin Communauté d'Agglomération, de la Communauté de Communes des Coteaux du Vexin et de la Communauté de Communes Seine-Mauldre au 1^{er} janvier 2016 et l'arrêté préfectoral n°2015 362-0003 en date du 28 décembre 2015 portant transformation de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Seine & Oise en Communauté Urbaine à compter du 1^{er} janvier 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
S'INDIGNE que la Préfecture ait mentionné sur ces deux arrêtés, l'avis de la commune de Fontenay-Saint-Père comme favorable alors que sur les délibérations du conseil municipal en date du 16 juin 2015 portant avis sur l'arrêté préfectoral du 29 mai 2015 sur le projet de périmètre de fusion et celle en date du 24 novembre 2015 portant sur la création d'une communauté urbaine au 1^{er} janvier 2016 par fusion de six communautés de communes et d'agglomérations, alors que le conseil municipal a bien exprimé de ne pas participer aux consultations étant entendu que l'Etat n'a pas tenu compte de l'avis défavorable au projet de SRCl et qu'il est passé outre la volonté des élus locaux.

DEMANDE à Monsieur le Maire d'informer le Préfet de cette indignation.

À l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Nous construisons ensemble notre village de demain

La circulation

Ainsi que nous vous l'avions annoncé, nous avons mandaté un cabinet d'étude afin d'améliorer la sécurité et la circulation routière.

Le cabinet Codra a été chargé de réaliser un plan de déplacement, de circulation, de stationnement et de signalisation. Certains d'entre vous, ont pu, lors de la réunion publique du 2 juillet, participer à la phase de diagnostic de l'étude en fournissant des éléments concrets, en faisant part de leurs attentes et suggestions.



Voici en quelques mots les conclusions de cette phase rendues par le cabinet Codra :

Notre village est caractérisé par un relief marqué (avec une altitude variant de 70 m à 190 m), cela est un atout pour le paysage mais une contrainte à cause de dénivélés importants ayant une incidence sur la vitesse des véhicules, sur la pénibilité des déplacements à pied ou à vélo.

Notre maillage de voies locales est riche et structuré mais beaucoup de nos voies sont caractérisées par leur étroitesse ou par le fait qu'elles se terminent en impasse ou sur un chemin rural.

Nous avons de nombreuses intersections gérées par des stops mais qui restent dangereuses en raison de leur configuration.

Les 6 entrées de notre village sont propices à la vitesse excessive des véhicules et au transit de véhicules extérieurs à la commune, ce qui génère un flux de circulation supplémentaire.

Le manque de visibilité rend parfois la signalisation peu lisible.

L'augmentation du nombre de véhicules par foyer, l'étroitesse de nos rues, l'habitat ancien ne permettant pas toujours un stationnement à l'intérieur de nos cours, sont des facteurs soulignant le manque de stationnement au sein du village. Il est à noter que certains habitants ne rentrent pas leurs véhicules chez eux alors qu'ils pourraient le faire.

Certains d'entre vous pensent, à la lecture de ces constats, que tout cela nous le savons déjà... soit, mais l'écrire et le partager permet déjà d'entrevoir des pistes de solutions : réduire de la vitesse, jouer sur la topographie du village, réduire le flux issu d'un transit de circulation extérieur au village, travailler sur la signalisation.

Le Cabinet Codra doit communiquer ses conclusions d'ici quelques mois (début 2016), nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

Le plan local d'urbanisme...

La réunion publique organisée conjointement avec la mairie de Sailly a rassemblé, le 2 juin 2015, une centaine de personnes dans la salle de la maison Claude Delorme.

Après une présentation par Gérard Beguin, Maire de Sailly, et Alain Ithen, de ce qu'est le PLU, des différentes étapes, de l'importance du volet environnemental, les habitants ont pu faire part de leurs préoccupations et poser des questions notamment sur la durée de la mise en place du PLU (fin mars 2017), les carrières, les différences avec le POS actuel. G.Beguin et A.Ithen ont souligné principalement le fait que ce projet marque une étape importante pour nos villages et permet d'aborder l'urbanisme sous un autre jour. Ils

nous ont rappelé que nous étions guidés par le sens de l'intérêt général avec pour objectif de donner une cohésion urbaine entre le développement de notre village et la protection de notre environnement pour les 20 à 30 ans à venir.

Des réunions de quartiers vont être prochainement organisées et nous vous tiendrons au courant de l'avancement de ce dossier.



Le Budget 2015 de Fontenay-Saint-Père

Impôts, taxes et atténuation de charges : **573 362 €**
Maintien d'une politique de stabilité de la part communale de l'imposition (les augmentations sont sur la valeur locative brute)

Fonctionnement administratif : **359 500 €**
Indemnités, salaires, charges...

Subventions & manifestations : **55 910 €**
légèrement en augmentation avec la création du comité des fêtes qui sera en auto financement en 2016

Produits des services : **85 640 €**
En hausse d'avantage d'enfants inscrits au périscolaire et de locations de la Maison C. Delorme

Fonctionnement

Intercommunalité : **100 000 €**
Versement à la CAMY

Dotations et subventions : **117 052 €**
Moins 22 % depuis 2012 et moins 7 % en 2016

Autres charges de gestion courante : **332 723 €**
Prestation de service, entretien, énergie...



1 796 357 €

Investissement

Virement à la section investissement : **367 647 €**
Excédent de fonctionnement

Excédents reportés : **439 726 €**
Une année 2014 sans investissement majeur

Globalement la situation financière de la commune est relativement saine avec un faible taux d'endettement, 206 € par habitant contre 432 € par habitant pour la strate régionale de référence. Un solde en excédent qui nous permet d'investir raisonnablement sans augmenter comme promis la part communale de l'impôt. L'objectif du conseil municipal est de préserver cette bonne gestion tout en continuant d'investir pour notre village.

Remboursement d'emprunts et reversement taxe à la CAMY : **32 100 €**
Part capital de l'emprunt et taxe d'aménagement reversée à la CAMY

Subventions et Dotations : **34 060 €**
Subvention sur des actions et travaux engagés

PLU : **19 500 €**
Étude et réalisation du plan local d'urbanisme

Virement de la section fonctionnement : **367 647 €**

Autres recettes (non réalisées) : **178 870 €**
Solde du programme triennal de voirie

Investissement : **528 977 €**
Affectation pour investissement prévisionnel et provision pour investissement futur : Embellissement, TNI, réfections de voirie, remplacement de miroirs, études, informatique et téléphonie, enfouissement des lignes, accessibilité, aménagement place de la Mairie, ruissellement...

Grand Paris Seine et Oise

Le 1^{er} janvier 2016 a donné naissance à la nouvelle Communauté Urbaine « Grand Paris Seine & Oise », étendue de Rolleboise à Conflans Sainte Honorine, regroupant 73 communes et 405 000 habitants. C'est la plus grande intercommunalité de la Grande Couronne (voir carte)

Elle regroupe quatre communautés d'agglomération des Deux Rives de Seine, Mantes-en-Yvelines (CAMY), Poissy-Achères-Conflans et Seine & Vexin, ainsi que les deux communautés de communes des Coteaux du Vexin et de Seine Mauldre.

Cette création fait suite à la promulgation des lois de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles dont l'objectif est de réduire le nombre d'intercommunalités de grande couronne et de former un ensemble économique compétitif aux portes de Paris

Et Fontenay-Saint-Père dans tout cela, quelles sont les conséquences pour notre village ?

Lorsque, en novembre 2014, à la demande du préfet, nous avons dû délibérer sur le projet de schéma régional de coopération intercommunal visant à fusionner la CAMY avec les 5 autres Communautés, nous avons émis un avis défavorable et demander la constitution

d'une communauté d'agglomération en cohérence avec notre bassin de vie c'est-à-dire le Mantois.

Le préfet, sans tenir compte de notre avis, a décidé de fixer le périmètre de ce nouvel Etablissement Public de coopération intercommunale.

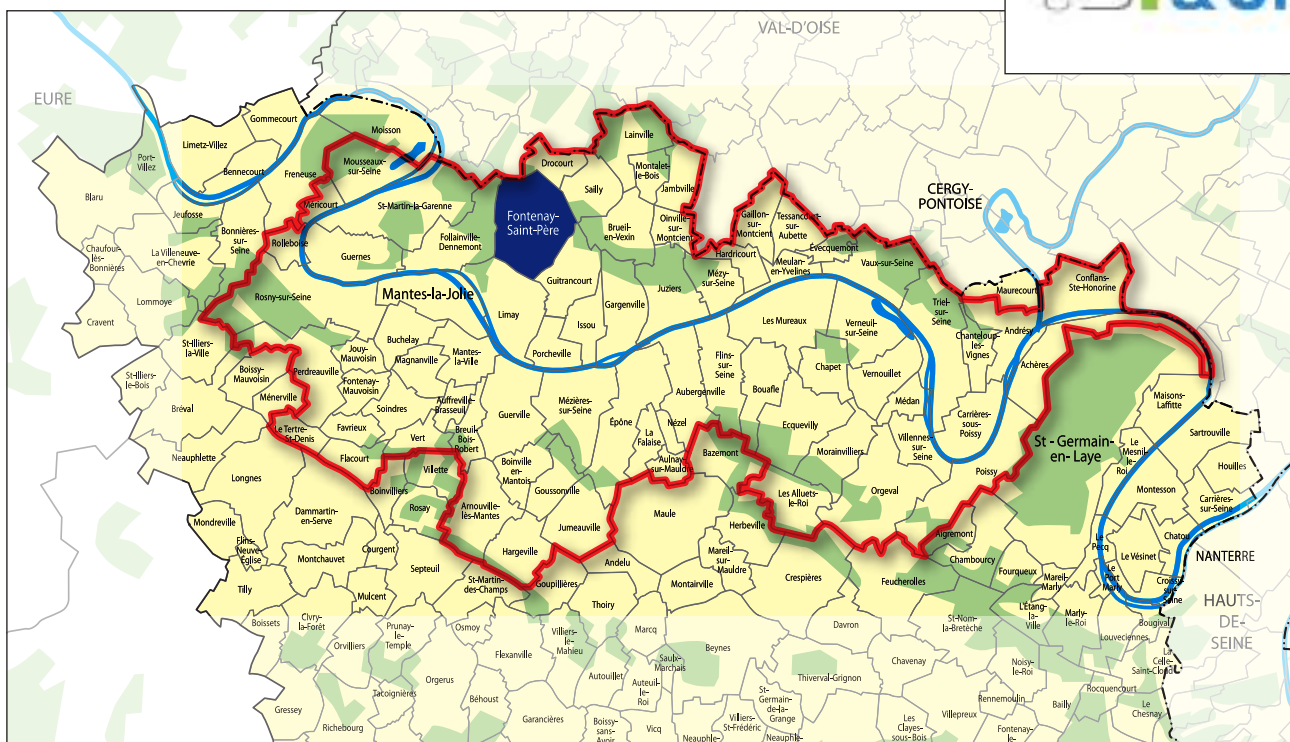
En conséquence, le conseil municipal a délibéré et décidé en juin et novembre 2015, de ne pas participer aux consultations sur le périmètre de cet EPCI et sur le choix de sa forme juridique (Communauté Urbaine ou Communauté d'agglomération)

Pour des raisons notamment financières, c'est la création d'une Communauté Urbaine qui a été retenue.

La forme juridique implique un transfert de compétences des communes (voirie, PLU ...) vers ses services mais en attendant que cette structure soit réellement opérationnelle, nous conservons, de manière provisoire, ces compétences.

Sachez que votre Conseil municipal sera, dans les mois qui viennent, extrêmement, vigilants à la conservation d'un service public de qualité et à la protection du caractère rural de notre village.

COMMUNAUTÉ
URBAINE
Grand
Paris
Seine
& Oise



Avancement des projets

La Ruralité : Conserver le caractère rural de notre village

✓ *Urbanisme :*

Tout projet doit avoir comme base la recherche de l'esthétisme, en accord avec le contexte bâti et paysager environnant. C'est en effet l'image d'une rue, d'un quartier et plus globalement d'une commune qui est en jeu. Image importante pour les habitants, mais également pour les visiteurs de passage qui pourraient être tentés de venir y habiter.

A travers notre commune, c'est l'image de la Région et de ses différentes entités (PNRVF, les Paysages, ses habitants, le tourisme...), qui est représentée.

En facilitant vos démarches et en étant vigilant sur les travaux sans autorisation, par des actions sur les entreprises et sur les propriétaires, nous avons constaté une augmentation des demandes de renseignements et de dossiers. Nous vous rappelons que la mise en place de tous vos projets nécessite ces démarches administratives. La commission Urbanisme est à votre disposition tous les mardis soir (18h) pour vous conseiller et vous accompagner. De plus, la mise en place d'un conseil en architecture, en mairie, permet de répondre à vos questions sur le sujet. Monsieur J. Deby, architecte, est à votre disposition, sur rendez-vous, pour vous conseiller.

Un prochain numéro du Fil vous permettra de connaître les différentes procédures liées à l'urbanisme.

La ruralité c'est aussi la transformation de notre POS (Plan d'Occupation des Sols) en PLU (Plan Local d'Urbanisme). Le PADD (projet d'aménagement et de développement durables) sera bientôt finalisé.

Même si ce n'est pas notre choix, cette compétence va être transférée à la Communauté Urbaine dont les services vont nous accompagner dans cette procédure. Nous veillerons à ce que ce transfert n'ait pas d'incidence sur l'avenir de notre village.

✓ *Les carrières :*

Malheureusement ce dossier est toujours d'actualité. Avec les communes de Brueil, Sailly et le PNRVF, nous avons présenté un recours en annulation de l'arrêté préfectoral de PIG (Procédure d'Intérêt Général) auprès du tribunal administratif. Nous allons continuer de nous battre contre ce projet aux dimensions démesurées. En parallèle, l'action des associations et tout particulièrement celle de l'AVL3C continue. Ils ont plus que jamais besoin de votre soutien.

Le Service Public : Ecouter, être disponible, être transparent et accompagner

✓ *Les services et le fonctionnement :*

- ◆ Vous êtes nombreux à venir admirer les expositions permanentes dans l'espace accueil de la mairie, nous allons aménager cet espace pour le rendre plus convivial.
- ◆ La création du comité des fêtes optimise l'organisation des festivités de votre village (voir page 24), merci à tous les bénévoles qui y participent.
- ◆ La mise en place du marché nocturne, le vendredi de 16h30 à 21h connaît un succès grandissant depuis le mois d'avril. Il apporte services et convivialité (voir page 32).
- ◆ Les contrats d'assurance et de téléphonie de la commune ont été renégociés permettant une réelle économie sur le budget de fonctionnement de votre commune.
- ◆ LE CCAS, après avoir organisé un voyage et les festivités de fin d'année, se lance dans de multiples interviews auprès des habitants, notamment auprès de nos aînés pour conserver la mémoire de notre village. Régulièrement se déroulent d'autres actions à caractère social comme par exemple l'aide au transport et bien d'autres plus confidentielles.

Le service auprès des habitants demeure notre priorité. Nous restons à votre écoute et attentifs à vos besoins.

✓ *Le scolaire et le périscolaire :*

- ◆ Après une première année de rodage, nous avons amélioré l'organisation des activités périscolaires en proposant, cette année, cinq ateliers au lieu de trois avec un roulement par trimestre. (voir article page 18)
- ◆ La gestion des services de cantine et de garderie ont été informatisées. Cette modernisation permet aux parents d'élèves, depuis la rentrée, d'effectuer leurs règlements par prélèvement.
- ◆ Nous avons obtenu une dotation du Conseil Départemental qui nous a permis d'acheter deux tableaux numériques interactifs pour deux classes.
- ◆ Nos élèves de CM1/CM2 partiront en classe de découverte au printemps. La commune va apporter une aide financière conséquente afin que tous puissent participer à ce projet.

La sécurité :

- ◆ Les systèmes d'alarme incendie défaillant de l'école et de la mairie vont être remplacés.
- ◆ Une mise à niveau du matériel de lutte contre l'incendie dans tous les bâtiments communaux est prévue.
- ◆ Le PPMS (Plan de Prévention de Mise en Sécurité) mis en place par l'Education Nationale a été testé et va être étendu au périscolaire et au service administratif.
- ◆ Vous trouverez également sur le site de la commune les renseignements nécessaires à la mise en sécurité des personnes (signal d'alerte à la population).

- ◆ L'étude sur la circulation lancée l'an passé débouchera sur des propositions d'aménagement qui vous seront présentées en réunion publique. Ensuite, un calendrier de mise en place des solutions sera établi (voir article page 7)
- ◆ Le département va transformer, en 2016, le carrefour de la Maison Blanche en giratoire. Suite à une concertation étroite avec les services du Département, les problèmes de ruissellement, d'accès au château et de circulation en sortie de village seront intégrés au projet.

Le Service Public : Ecouter, être disponible, être transparent et accompagner

✓ *Commission environnement durable.*

L'Environnement : l'amélioration et la préservation de notre cadre de vie en plus sollicité par le nettoyage.

Un plan de gestion des déchets communaux est en cours de réalisation afin de réduire les coûts générés par le tri, et de participer activement à la protection environnementale.

Dans le cadre d'un contrat Conseil en Energie Partagée, un bilan énergétique des bâtiments communaux est en cours ; nous avons obtenu une subvention du PNRVF pour financer ce contrat.

La borne relais installée l'an passé : le résultat est concluant puisque le volume recueilli augmente chaque mois. Cette borne peu esthétique sera prochainement déplacée près du bac à verre et entourée d'un décor végétal.

Tonte des talus : suite à l'adhésion de notre commune au zéro phyto et afin de respecter la biodiversité, nous mettons en place une nouvelle méthode de « fauchage raisonné ». La tonte sera réalisée en alternance de coupes basses et hautes, trois fois dans l'année afin de maintenir la visibilité et la sécurité des usagers.

✓ *L'embellissement*

Nous poursuivons notre action d'embellissement avec de nouveaux projets que vous pouvez découvrir en page 33

✓ *Le tourisme vert*

Le tourisme vert rentre dans notre démarche de protection de notre environnement. Nous continuons notre action de réhabilitation des sentes et des chemins de promenade qui traversent notre village.

Nous allons prochainement finaliser l'aménagement du passage du Commun.

Le Développement : Des réponses réalistes et adaptées aux besoins des villageois

✓ *La structure périscolaire et l'accessibilité des bâtiments communaux*

L'accessibilité des bâtiments publics aux personnes handicapées est une obligation.

Des aménagements sont programmés sur les 9 prochaines années avec un démarrage dès 2016.

Notre projet de création d'une structure dédiée au périscolaire est à l'étude, son financement se fera par la mise en place d'un contrat rural.

✓ *Le plan d'assainissement et de ruissellement*

Le projet d'assainissement des rues de l'ancienne Mairie, du Saussaye et de Follainville a été voté par la CAMY. Celle-ci a planifié ces travaux pour fin 2016 début 2017. Grâce à l'obtention de la subvention de la CAMY, d'un montant de 68 325€, les travaux pour lutter contre les nuisances liées au ruissellement vont être entrepris :

- ◆ Aménagement de la carrière rue de l'ancienne Mairie en bassin de rétention

- ◆ Création de fossés et de bassins rue de Meulan

Nous continuerons ensuite nos actions sur la base du schéma directeur des bassins versants.

✓ *Lenfouissement des lignes*

Lenfouissement des lignes de la rue Pasteur et de la rue des Foyaux est programmé pour cette année.

Une réunion publique pour présenter le projet sera organisée.

✓ *Le cimetière*

Nous avons débuté l'embellissement du cimetière.

Notre implication dans le programme zérophyto rend difficile l'entretien du cimetière. Nous étudions un projet d'engazonnement des allées qui devrait améliorer cet entretien.

✓ *L'église et la sacristie*

La réfection de la sacristie et divers travaux d'entretien de l'église sont chiffrés. Nous sommes à la recherche de subventions.

✓ *Le terrain communal et les tennis*

Nous restons dans l'attente d'une subvention de la Fédération Française de Football pour réaliser les aménagements prévus, notamment la pose d'un portail et de l'éclairage.

Nous avons obtenu de la CAMY une subvention d'un montant de 6 049,20 € permettant la rénovation des courts de tennis dès cette année.

Malheureusement, le terrain communal fait souvent l'objet de nombreuses incivilités et dégradations qui engendrent des coûts non négligeables pour notre collectivité.

✓ *Travaux divers d'aménagement et d'entretiens*

Suite à notre demande de subvention auprès de la CAMY, nous avons obtenu 50% du montant des travaux de réfection totale du chauffage de la maternelle.

Des aménagements ont été réalisés dans la maison communale Claude Delorme.

La voirie restera pour nous un point de vigilance important malgré la perte de cette compétence.

Nous poursuivons toutes nos actions en faveur de notre village pour qu'il reste « *un joli petit village du Vexin où il fait bon vivre* ».

Urbanisme

Permis de construire :

- Monsieur CARVALHO Nicolas ; rue de la Mairie ; Construction d'une maison individuelle.
- Monsieur GONTARD Bertrand ; 13, rue Pierre Curie ; Extension d'un bâtiment par un préau et création d'un garage.
- Madame BENFERLOU Louisa ; 9, rue de la Grande Vallée ; Aménagement d'un gîte.
- SCI ANTELISA, Monsieur LEGER Nicolas ; 2 bis, rue de la Grange Dime ; Transformation d'un garage en une habitation principale.
- Monsieur CUVELIER Denis ; 7, rue de la Poste ; Réfection et rehaussement d'une partie de la toiture.
- SCI LAUNAIE, Monsieur HUBERT Patrice ; 2, Chemin de la Glisière ; Construction d'une piscine couverte.
- Monsieur LECOT Patrice ; 26, rue Pasteur ; Transformation d'une écurie en habitation .
- Monsieur TESSIER Yannick ; 10, rue Léon Andrieux ; Extension habitation principale.

Déclaration Préalable :

- Monsieur HERNANZ Luis-Miguel ; 10, rue de la Grande Vallée ; Changement de tuiles et de 3 châssis de toit.
- Monsieur TIDERMAN ; 14, rue Léon Andrieux ; Installation de 16 panneaux photovoltaïque.
- SCI FONTENAY – Monsieur SLIMANI Boussad ; Impasse du Moucel ; Construction de 5 murs en parpaing et d'un mur en pierre pour clôture.
- Monsieur COLAROSSO André ; 26, rue Pasteur ; Abri de jardin.
- Monsieur TOTH Christophe ; 29, rue de la Petite Vallée ; Aménagement d'une chambre au-dessus du garage.

- Monsieur et Madame GOUET Pascal ; 9 bis, rue Léon Andrieux ; Rehausse de la toiture existante. Changement des menuiseries
- Monsieur DUFAYS Sylvain ; 8, rue de Meulan ; Pose d'un grillage vert d'une hauteur de 1m30.
- Madame PERROUX Marie ; 15, rue Léon Andrieux ; Pose de deux fenêtres de toit.
- Madame VAN DER HEYDEN Lucienne ; Lieu-dit Montgison ; Création d'un bac de rétention autour de deux cuves à engrais liquide
- Madame GRILLOU Danièle ; 6, rue Léon Andrieux ; Remplacement du portail
- Monsieur et Madame BELLEI Georges ; 8-10, rue de Mantes ; Réfection de la toiture.
- Madame POURTIER Alice et Monsieur LOSEILLE Olivier ; 13, rue de l'Ancienne Mairie ; Changement du portail par un portail en fer sur piliers existants.
- Monsieur CAILLET Jean-Claude ; 6, rue Pierre Curie ; Remise en état d'un mur d'enceinte.
- Monsieur JOREL Sébastien ; 18, rue de la grenouillère ; Remplacement des ouvrants
- Monsieur JAILLET Yves ; 16, rue des Foyaux ; Création d'une piscine.
- Monsieur DAOULAS Kévin ; 4, rue des Foyaux ; Réfection d'un mur de clôture donnant sur la voirie
- Monsieur et Madame GAUTIER Daniel ; 2, rue de Meulan ; Ravalement façades Nord et Est.
- Madame POURTIER Alice et Monsieur LOSEILLE Olivier ; 13, rue de l'ancienne Mairie ; Pose de deux stores roulants sur fenêtres de toit.
- Monsieur BERTHELOT Arnaud ; 8, rue de la Grange Dime ; Création d'une piscine.
- Monsieur GAGLIARDI Philippe ; 22, rue de la Poste ; changement de portail et agrandissement de l'entrée.
- Madame DEGUIGNET Estelle ; Rue Eloi, Ouverture d'un portail coulissant
- Monsieur VANDREDEUIL Thierry, 39, rue de la petite vallée, Remplacement d'un grillage simple torsion détérioré

Nous rappelons que lorsque vous construisez ou modifiez l'aspect extérieur d'un bâtiment, le code de l'urbanisme oblige à faire une déclaration en mairie (permis de construire ou déclaration préalable de travaux). Il en est de même pour les abris de jardin et les garages, les clôtures et les divisions foncières et de bâtiments.

Formation premiers secours (PSC1)

L'équipe municipale a souhaité que l'ensemble du personnel communal puisse bénéficier, dès cette année, d'une formation aux premiers secours. Au quotidien au service des plus jeunes comme des plus âgés, ces personnels peuvent être amenés à intervenir les premiers, en cas de besoin. Le 30 avril dernier, cette formation a donc été assurée par Monsieur Yann Curien, formateur secourisme et pompier volontaire

à Limay. Au cours de la journée, plusieurs modules ont été abordés alternant apports théoriques, pratiques et mises en situation :

Protection, Alerte, Gestes de secours, Plaies, fractures, brûlures, Traumatismes et malaises. Une formation à l'utilisation du défibrillateur a été dispensée.

Motivés par un formateur compétent et dynamique, les participants ont été actifs et performants tout au long de la journée. Journée chargée mais enrichissante puisqu'elle a permis à chacun de valider sa formation et d'obtenir son diplôme de PSC1.

La mémoire de notre village...

La mémoire populaire des citoyens de Fontenay-Saint-Père contribue grandement à définir ce qui rend notre village si vivant et attachant.

Articles, bulletins, histoires, beaucoup de documents ont été laissés aux archives départementales lesquelles sont loin d'avoir tout numérisé et nous sont encore inaccessibles. Le CCAS a pensé relancer une collecte de témoignages, photos et documents auprès des Fontenaisiens, sollicitant leurs souvenirs. Ils ont évoqué les paysages d'avant et après guerre, les commerces, les fermes, les fêtes, la guerre, les maisons, les événements marquants :

Des 13 fermes existant avant guerre à l'atelier de couture près du lavoir de la Vallée, de l'assassinat du garde du château au décès d'un enfant dans l'ancienne carrière, de la cible dédiée à la Luftwaffe dans les bois jouxtant la Tilleuse aux femmes tondues à la fin de la guerre, des haies disparues à la faune qui peuplait le ru, du couvent aux nudistes, tous se sont plongés dans leurs souvenirs.

À l'aune du passé, on peut s'interroger sur ce qu'est le progrès comme l'a fait une de

nos interlocutrices : « *Leau courante, l'électricité, le lave-linge et la 2CV, ça c'était du progrès : on n'avait plus à aller chercher la flotte ou laver le linge au lavoir. Mais ensuite, tout est allé trop vite et pour l'argent plus que pour l'autonomie et le confort des gens.* »

Nous avons créé des liens et nous reverrons sûrement les uns et les autres sur des thèmes plus ciblés comme la santé, les événements festifs, la guerre...

À défaut de pouvoir encore finaliser un site internet dédié, une exposition ou un livre, nous passons de jolis moments d'échanges à recueillir ces souvenirs précieux.

N'hésitez pas à nous contacter.

André Colarossi (Tél. : 07 86 22 54 64, mail : andre.colarossi@orange.fr) Michèle Doulut (Tél. : 06 71 94 14 91, mail : michele.doulut@dbmail.com).



Carnet

Naissances :

- ◆ Romy VIKELAS, née le 24 janvier 2015
- ◆ Nessa HAMON-WANE, née le 24 février 2015
- ◆ Maël TANCRAÏ, né le 7 juillet 2015
- ◆ Roman COULON, né le 2 août 2015
- ◆ Amaury CAHUET, né le 4 décembre 2015

Mariages :

- ◆ Patrick GOMES & Marcia NEGRAO, le 11 avril 2015
- ◆ Bruno TEIXEIRA & Julie PENIN, le 18 juillet 2015

Décès :

- ◆ BARON Étienne
- ◆ STOSS Bernard
- ◆ MOCQUARD André
- ◆ PRADINES Thérèse, née ROUSSEL
- ◆ MAIMBOURG René
- ◆ LE NECHET Georgette, née LE GUELLAUT

Noces d'Or (50 ans)

- ◆ M. HINARD Claude et Mme HINARD Colette, née ROBIN ; le 4 novembre 2015

CCAS

Cette année encore le CCAS de Fontenay-Saint-Père a assuré le service d'aide aux personnes qui en ont fait la demande à la Mairie.

En ce qui concerne la perte d'autonomie et la situation de handicap, le service de portage de repas fonctionne bien et la Téléassistance, mise en place, offre la possibilité de vivre à domicile en toute tranquillité.

Le CCAS a financé cette année l'achat du défibrillateur installé à la maison Claude Delorme. Pour la première fois, le CCAS a également offert, une participation financière sur les titres de transport des collégiens et des lycéens de notre commune, 42 enfants en ont bénéficié.

Un voyage organisé en Normandie, le mercredi 27 mai, « Rêve de bisons » a réuni plus de trente fontenaisiens. Une très belle journée de printemps pour découvrir l'histoire et la vie des bisons. Après un accueil très chaleureux, tout le monde s'est rassemblé dans un grand tipi. Sa construction ainsi que la vie des indiens qui y vivaient, leurs coutumes et traditions y ont été expliquées de façon ludique pour la joie de tous. Le repas, servi dans un grand tipi décoré de peaux et de têtes d'animaux, a permis de déguster de la viande de bison. L'après-midi, c'est à bord de camions 4x4 que chacun a pu découvrir le magnifique domaine de 118ha où grandissent des troupeaux de bisons et de biches.

Le 11 octobre, en avant-première de la « Semaine Bleue », le magnifique concert de « Gospel Attitude » en notre belle église de Fontenay-Saint-Père a connu un réel succès. Grâce à la bonne participation de tous, un public chaleureux a su se joindre aux choristes pour chanter de bon cœur quelques standards du répertoire Gospel.

Puis du 12 au 18 octobre, la « Semaine Bleue » a permis à nos anciens de participer aux activités suivantes :

- ateliers manucure et coiffure à la maison Claude Delorme et à domicile.
- simulateur de conduite, de taux d'alcoolémie, exposés sur différents thèmes grâce à l'intervention de la Sécurité Routière des Yvelines. Journée terminée par un goûter festif.
- création d'un groupe dédié à « la mémoire populaire et à l'Histoire » avec la possibilité pour les anciens de Fontenay-Saint-Père d'apporter et de partager leurs photos et leurs témoignages.



Goûter du CCAS

Le vendredi 11 décembre à la maison Claude Delorme, les colis de Noël ont été remis aux plus anciens en présence des enfants du périscolaire. Ceux-ci avaient préparé quelques surprises à offrir à leurs aînés : cartes de Noël, saynètes, chansons et petits cadeaux préparés en secret pour l'occasion. Puis, un goûter a été offert à tous. Ce fut un agréable moment de convivialité intergénérationnel.

Les personnes, qui ont fait le choix du repas de Noël, seront conviées à la maison Claude Delorme, le dimanche 10 janvier 2016. Lola, chanteuse de chansons françaises animera le repas, qui sera préparé par un traiteur et servi par tous les membres du CCAS.

Encore une belle journée en perspective pour tous les participants où tout sera mis en œuvre afin qu'ils passent un agréable moment.



Fête de l'École : 5 juin 2015

La traditionnelle fête de l'école appelée habituellement « fête des prix » est un événement qui perdure depuis des générations dans notre village.

Nous y sommes tous très attachés et fiers de sa longévité. Beaucoup de villages aux alentours nous envient d'avoir pu conserver une manifestation en l'honneur de l'enseignement public.

Cette cérémonie est le remerciement de notre village à ses enseignants, mais aussi une façon de mettre à l'honneur les enfants pour le travail scolaire accompli tout au long de l'année. Cette année scolaire 2014-2015 a eu, comme projet et fil conducteur, la musique, en collaboration avec l'École Nationale de Musique de Mantes en Yvelines.



La participation au festival Blues sur Seine, le spectacle de Noël : Kalilembé, la visite de la cité de la Musique, de la cité des Sciences et enfin la fête des prix en ont été différentes illustrations.

Le soir de la fête de l'école, malgré un orage de grêle impressionnant, nos écoliers nous ont offert un spectacle de qualité.

Puis ce fut la remise des livres récompensant les efforts des élèves durant l'année scolaire et pour nous, élus, l'occasion de porter un regard plus attentif à nos futur(e)s collégien(ne)s en leur offrant des dictionnaires.

Enfin, comme toutes les fêtes de notre village, la soirée s'est terminée par une petite collation.

Résultats du lâcher de ballons

■ Fiona Fernandes	Pays Bas 525 km
■ Titouan Robin	Libermont Oise 115 km
■ Claudine Robin	Pierrelaye Val d'Oise
■ Hugo Ferreira Da Silva	Bazemont
■ William Lombard	Aubergenville
■ Nolan Martins	Aubergenville
■ Priscilia Guégan	Aubergenville
■ Camille Robin	Aubergenville
■ Doryann Vayssière	Epone
■ Nicole Michel	Elisabethville
■ Laïna Habbadi	Gargenville
■ Adrien Caillé	Issou
■ Malicia Fernandes	Issou
■ Camélia Fontaine Guerbois	Issou

Remerciements à :

- Centre équestre La Cavale 78440 Brueil en Vexin
- Futuroscope 86130 Jaunay-Clan
- France Miniature 78990 Elancourt
- Tolysland 27700 Tosny
- Haras national des Bréviaires 78610 Les Bréviaires

La nouvelle équipe enseignante :



Mme Le Fillâtre,
directrice et enseignante
de la classe GS/CE1/CE2

Mme Beauvironnois,
enseignante de la
classe de GS/CP



Mme Despins,
enseignante de la
classe de PS/MS

M. Pantaignan,
enseignant de la
classe CM1/CM2



Mme Schneyder,
suppléante de Mme Le Fillâtre
le vendredi et de Mme Despins
le jeudi.

Nettoyons la nature!

Les élèves, équipés de gants, chasubles et sacs poubelle, ont participé au grand projet lancé par l'enseigne LECLERC Nettoyons la nature!

Cette action a permis aux élèves de travailler autour des déchets, du tri, du recyclage...



La journée du patrimoine

Certains élèves ont découvert ou redécouvert la reconstitution d'une classe d'autrefois se trouvant dans le grenier de la mairie.



Spectacle de Noël

Les élèves ont assisté à un spectacle de marionnettes intitulé Sidonie et la magie de Noël et ont eu la visite du Père Noël.



Les projets à venir...

Mars :

- Loto organisé par l'APEF qui financera la « classe-découverte »

Avril :

- Initiation aux premiers secours de la maternelle au CM2 par les pompiers de Limay.

Mai :

- « Classe-découverte » à Anglet pour la classe de CM1-CM2.
- Animation liée au projet de chaque classe par l'organisme Planet'mômes

Juin :

- Sortie de fin d'année
- Spectacle et remise des prix

Rentrée ateliers péri éducatifs

Depuis 4 semaines maintenant, nos « chères têtes blondes » ont repris le chemin de l'école. Parmi eux, 65 enfants ont été inscrits aux activités péri éducatives proposées par la commune, le vendredi après-midi de 15h à 16h30.

Cette année, 5 ateliers ont été mis en place, afin de constituer des groupes plus homogènes avec des effectifs allégés :

- Atelier musique animé par Karine Perrodeau, intervenante musicale, musicienne et saxophoniste.
- Atelier Arts plastiques animé par Estelle Mocquard Deguignet, plasticienne et Art thérapeute.



- Atelier Théâtre animé par Patricia Esnault, professeur des Ecoles, jeune retraitée et passionnée de théâtre.
- Atelier Anglais animé par Lorna Doumbé, étudiante en anglais se destinant au professorat et formée par l'organisme « Mini schools »
- Atelier Lecture/Contes et activités associées, animé par Martine Guillaume et Eliane Ducroq, habitantes de Fontenay, bénévoles et volontaires pour raconter des histoires aux plus jeunes et leur faire découvrir le plaisir de lire.

Les enfants changeront d'atelier à chaque trimestre.

Nous espérons qu' auprès de leurs intervenants, chaque enfant vive ce temps du vendredi comme un rendez-vous agréable de créativité et d'expression dans un esprit de découverte et de partage.



Centre de loisirs Le Potager

Le centre de loisirs Le Potager, propriété de la ville de Levallois accueille les enfants de Fontenay-Saint-Père de 6 ans au CM2, pendant toutes les vacances scolaires. Les horaires d'accueil sont de 10h30 à 16h00. Différents ateliers à thèmes et activités sont proposés selon les périodes.



Tarifs : 80 euros d'inscription pour l'année, 2,50 euros le repas et 40 centimes le goûter.
Pour tout renseignement, contacter :
M.-Christine Gouet : 06 34 70 07 87

Amicale des Anciens Combattants

L'année 2015 a honoré l'Amicale des Anciens Combattants de Fontenay-Saint-Père par 2 cérémonies : Le 8 mai et le 11 novembre.

Lors de la cérémonie du 8 mai, à l'occasion du 70^e anniversaire de la victoire du 8 mai 1945, le maire a remis à Messieurs Murbach, Verseron et Meesman, la Médaille de la Reconnaissance de la Nation pour leur participation à la guerre d'Algérie.

Ce fut un moment de grande émotion et de joie.

Comme chaque année, l'Armistice du 11 novembre 1918 a été célébré à la mairie, par le dépôt d'une gerbe au Monument de la guerre de 1870 ainsi qu'au Monument aux morts Place du Moutier. Après l'appel de mémoire aux Fontenaisiens morts pour la France, l'ensemble du public a entonné la Marseillaise.

Ces 2 cérémonies se sont clôturées par un vin d'honneur à la mairie.

En ces temps troublés que la France connaît actuellement, ce devoir de mémoire prend tout son sens.



Les moments douloureux qu'ont vécus nos Anciens n'ont pas été vains et doivent donner à tous la force et l'espoir de résister à la haine.



Remise de cartes
électorales



Vœux du Maire



Fête de la musique



Mandalas
périscolaire

Nettoyons la nature



Gospel Attitude



Commune du
PARC NATUREL REGIONAL
DU VEXIN FRANCAIS

14 Juillet



Périscolaire



ONTEN
ST PER



Journée du Patrimoine

Commune du
PARC NATUREL REGIONAL
DU VEXIN FRANCAIS



Fête de la Saint Denis



Foire à la citrouille



Salon artistique

Comité des Fêtes

Cette année, Fontenay-Saint-Père a vu sa commune s'enrichir d'une nouvelle association, le Comité des Fêtes.

C'est en partenariat avec la mairie et son soutien budgétaire, que cette création a eu lieu, l'objectif étant de mutualiser les moyens et les ressources, pour promouvoir et pérenniser les manifestations.



La Fête de la musique avec le concours de 6 groupes musicaux, le Bal du 14 juillet avec son lâcher de lanternes chinoises et la Fête de la Saint-Denis sous le thème du cirque ont vu une fréquentation importante de la part des habitants de Fontenay-Saint-Père mais aussi des villages voisins.

Les associations, tout en restant indépendantes, ont participé aux débats d'idées et aux décisions prises en commun pour chacune des manifestations programmées.

Trois projets ont été réalisés avec un grand succès pour le plaisir de tous.



Composition du bureau

- GRACIA Frédéric : Président
- ITHEN Colette : Vice-présidente
- GOUET Marie-Christine : Secrétaire
- KERBRA Brigitte : Secrétaire adjointe
- BANCE Marie : Secrétaire adjointe
- HEBERT Philippe : Trésorier
- TOMIET Pascale : Trésorière adjointe

Toutes les bonnes volontés pour venir rejoindre le comité des fêtes sont les bienvenues !

FONTENAY AMITIES

le lien entre les générations

Maison Claude Delorme
6, place de la Mairie - 78440 FONTENAY-ST-PERE
Tél. : 06 73 94 06 68 - ithen@orange.fr

Rétrospective de l'année 2015

Janvier

- Assemblée générale et sa traditionnelle galette des rois.

Février

- Visite de la cimenterie Calcia à Gargenville et repas au « Giboin » à Aubergenville
- Sortie théâtre à Paris. OPUS CŒUR pièce d'Israël Horowitz avec Marcel Maréchal et Nathalie Newman. Au retour un apéritif dinatoire avec l'actrice à la Maison Claude Delorme.

Mars

- Tournoi de belote à la Maison Claude Delorme

Avril

- Sortie au cabaret « le Chaudron Magik » à Ouilly-le-Vicomte (calvados). Ancienne cidrerie transformée en cabaret. Cochon rôti à la broche découpé dans la salle

Mai

- Visite du musée de l'archéologie à Guiry-en-Vexin et du musée de l'outil à Wy-Dit-Joli-Village. Restaurant La Table Verte à Genainville

Juin

- Repas des adhérents à la Maison Claude Delorme. Buffet préparé par Nicolas Robin

Septembre

- Sortie au Château de Maintenon. Organisée par le Club de l'Amitié de Follainville-Dennemont

Octobre

- Visite de la carrière Calcia à Guitrancourt et repas au « Safi » à Porcheville

Novembre

- Repas à l'École Hôtelière du lycée Camille Claudel à Mantes-la-Ville
- Tournoi de belote à la Maison Claude Delorme

Décembre

- Repas de Noël au restaurant Le Friand du Château du Prieuré au Golf de Seraincourt

Nous avons aussi animé quatre buvettes au marché de Fontenay-Saint-Père et participé au forum des associations.

Et tout au long de l'année

- Lundi et Vendredi aquagym à la piscine de Porcheville

- Mardi après-midi convivial autour de jeux de société et d'un goûter
- Jeudi matin Bridge
- Jeudi après-midi Marche
- Jeudi 18h30 et vendredi 10 h Yoga

Notre démarche est la convivialité et la création de lien entre les habitants toutes générations confondues. Nos activités sont ouvertes à tous ceux qui sont disponibles en semaine. Nous sommes à l'écoute de toute suggestion. Venez-nous rejoindre (Adhésion 14 €) Le conseil d'administration se joint à moi pour vous adresser tous nos vœux de bonheur et de santé pour 2016.





LES JAZZIES



Cette année 2015 aura été pour les Jazzies une année riche en événements! Notre groupe de collégiens a été sélectionné pour participer aux Rencontres chorégraphiques Irène Popard à Paris au mois de mars. Journée conviviale qui a permis à nos danseuses de rencontrer d'autres écoles de danse de toute la France! Notre spectacle de fin d'année avait pour thème « Contes et Légendes » qui a conclu une année de travail pour nos danseurs et danseuses. Leurs familles et amis ont pu admi-

rer le résultat de leurs efforts dans un spectacle haut en couleurs.

Nous avons commencé cette année scolaire 2015-2016 avec notre AG le dimanche 6 décembre en même temps que le goûter de Noël et la petite démonstration des groupes des écoliers. Nous pouvons d'ores et déjà vous dévoiler le thème du spectacle 2016 qui vous emmènera dans les greniers de nos maisons le samedi 4 juin 2016 au CAC Georges Brassens.



AS Fontenay



Envie de jouer au foot? Venez rejoindre l'AS Fontenay Saint Père... Depuis 1986 nous proposons dès le plus jeune âge de venir apprendre les techniques du football dans une ambiance conviviale et détendue. Nous organisons un stage de foot pour vos enfants, pendant la 1^{re} semaine des vacances de pâques du 18 au 22 avril 2016, 90 € la semaine repas compris. Vous pouvez venir faire la fête avec nous pour la « soirée du foot » qui aura lieu le 30 janvier 2016

à la salle Communale de Fontenay-Saint-Père sur le thème du Portugal. Nous vous attendons nombreux! Le Président M. Paschal vous présentera ses vœux le 10 janvier 2016, suivi de la galette des Rois.

Si vous souhaitez des informations, vous pouvez nous joindre au 06 26 15 97 54.

Sportivement, L'équipe de l'AS Fontenay

Amicale des propriétaires et chasseurs de Fontenay Saint Père



Cette saison de chasse 2015-2016 est pour notre association synonyme de bonnes nouvelles. Nous accueillons trois jeunes permis dont deux jeunes filles.



Félicitations pour ce passage à l'examen avec succès à Shirley, Cécile et Louis. Nous leur souhaitons la bienvenue dans l'équipe des chasseurs de Fontenay Saint Père, qui de ce fait rajeunit considérablement ! Bienvenue également à notre nouveau garde assermenté, Alain STOSS, qui a pris ses fonctions au printemps.

Quant à notre participation au marché nocturne du vendredi soir, elle va nous permettre d'investir encore plus dans la reproduction de la perdrix grise et d'autres espèces encore menacées sur le biotope de la commune. Nous remercions l'équipe municipale pour ce marché qui sans nul doute, renforce les liens intergénérationnels mais rapproche aussi les habitants du village.

Le ball-trap des 24 et 25 août a connu un franc succès comme toutes les éditions ensoleillées. Nous en profitons pour remercier encore une fois toutes celles et ceux qui sont venus prêter main-forte. Nous vous donnons rendez-vous les 27 et 28 août 2016. Chasseurs et non chasseurs y seront les bienvenus, comme à l'accoutumée.

Les dates à retenir pour 2016 :

- Un repas dansant le samedi 26 mars. Une information détaillée sera distribuée en début d'année mais nous pouvons déjà annoncer que les amateurs de paella seront comblés
- Le ball-trap annuel les 27 et 28 août

Les propriétaires et chasseurs de Fontenay-Saint-Père vous adressent leurs meilleurs vœux 2016 !

Le Bureau

Photo : Lâcher de repeuplement perdrix grise 2015



La Fontenoise

Nous invitons tous les villageois à venir partager un moment de plaisir et de convivialité lors des concours de pétanque organisés par notre association « La Fontenoise ».

Chaque participant y passera un agréable moment et sera récompensé d'un lot pour son investissement.

Pour nous joindre, appelez Alain Stoss au 06 74 70 51 11





Le théâtre a de nouveau été un grand succès réunissant sur deux journées plus de 250 spectateurs. La pièce de et avec Jacky Goupil -Cas de Farce Majeure - jouée par la Compagnie du Mardi a déclenché de nombreux rires dans le public ; les spectateurs ont pu, après la représentation, échanger avec les acteurs autour d'un verre.

Une nouvelle pièce vous sera proposée en 2016, nous vous attendons nombreux.

Le marché à la citrouille a fêté ses vingt ans. Claude Thénault, peseur officiel, a validé les 67 kg du record de cette année pour la citrouille la plus grosse.

Les visiteurs sont venus très nombreux pour acheter et déguster confitures, soupes gâteaux et miel produits en très grande partie par les habitants de notre village. Petits et grands ont défilé dans les rues de Fontenay pour fêter Halloween, rires, cris et joies étaient au rendez-vous.

Le beaujolais nouveau servi dans la cour de l'école a réuni anciens et nouveaux habitants de Fontenay-Saint-Père.

Ce fut ainsi l'occasion de partager un verre avec les commerçants du marché qui a lieu tous les vendredis

Les enfants ont fêté Noël avant l'heure au cirque d'Hiver Bouglione de Paris.

Plein de rire et d'étonnements dans leurs petits yeux découvrant les prouesses des animaux et la magie du spectacle du cirque dans ce lieu unique.

La fête des voisins a réuni près d'une centaine d'habitants de notre village ; l'occasion de partager ensemble de joyeux moments, de mieux se connaître, d'échanger. Notre traditionnelle Foire à Tout a vu plusieurs milliers

d'habitants de la région sillonner les rues de notre village sous un magnifique soleil de mai.

2016

L'Assemblée générale de l'Amicale des Jeunes aura lieu le 30 janvier.

Réservez d'ores et déjà vos emplacements pour la nouvelle Foire à Tout du 10 mai 2016.

Nous espérons pouvoir réaliser la Kermesse de l'école l'année prochaine. Elle n'a pas pu avoir lieu cette année faute de bénévoles ; une vingtaine de personnes sont nécessaires afin de tenir les stands (durée moyenne de présence par bénévole de 2 heures pour la journée) Nous comptons sur les bonnes volontés pour 2016 !

Si vous souhaitez nous aider n'hésitez

pas à nous le faire savoir en nous écrivant à l'adresse :

adjfontenaystpere@orange.fr



APEF

Tous les 1^{er} vendredi de chaque mois, L'APEF organise des ventes de gâteaux sucrés ou salés dans la buvette du marché. Ces ventes ont pour objectifs de financer tout ou en partie les sorties ou spectacle de l'école de notre village. Chacun peut participer en achetant de délicieux gâteaux ou autre plats faits maison. Nos prochaines ventes :

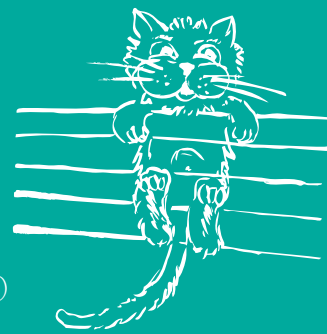
- vendredi 8 janvier 2016
- vendredi 5 février 2016
- vendredi 4 mars 2016
- vendredi 1^{er} avril 2016
- vendredi 6 mai 2016
- vendredi 3 juin 2016

Merci à vous

Franck BEAUTIER (président)

Ingrid De Lamazière (trésorière)

Aurèle Biskup (secrétaire)



Fête de la Saint Denis



Encore une belle réussite, cette année pour notre fête de la Saint-Denis.

Toujours associée à la traditionnelle fête foraine, c'est autour du cirque que petits et grands sont venus se divertir et s'émerveiller durant le week-end.

Pour l'occasion, le « Welcome Maxi Circus » a dressé son chapiteau pour deux représentations. Les enfants resteront fascinés par les prouesses que seuls les artistes de cirque sont capables d'accomplir...

Magnifiquement maquillés par Alexandra, Emilie et Salomé, les enfants ont participé aux différents ateliers de jonglages, monocycle, diabolo mais aussi équilibre et acrobatie... C'est difficile, il faut se concentrer ! L'atelier sculpture de ballons a rencontré un réel succès ; les enfants ont été très fiers de leurs réalisations !

Le clown a déambulé sur la fête pour le plaisir des petits et des grands... puis Éric Hulance a forcé l'admiration de tous avec son aisance à se déplacer sur ses échasses. À la nuit tombée, il les a troquées contre ses agrès enflammés pour nous offrir un magnifique spectacle de feu.

Un vrai moment de rêve et de magie ; accompagné d'une bande sonore, Éric Hulance crache le feu, le manipule et réalise des effets spectaculaires avec une dextérité stupéfiante. Quelques personnes ont



osé se prêter à quelques jeux d'agrès, puis l'explosif final pyrotechnique a illuminé tout l'espace.

En soirée, c'est sous le chapiteau qu'un grand dîner dansant a réuni une centaine de personnes. Les magiciens qui ont plus d'un tour dans leur sac et le DJ ont fait de cette belle soirée une réussite qui reste encore dans l'esprit de tous les Fontenaisiens.



La Journée du patrimoine

Le 20 septembre 2015, à l'occasion des Journées du Patrimoine, la mairie a, une nouvelle fois, ouvert ses portes aux habitants de Fontenay-Saint-Père et aux amateurs de découverte.

Cette année, ce sont les abeilles de Fontenay-Saint-Père qui étaient mises à l'honneur... eh oui, le miel fait partie du patrimoine de notre village.

Grâce à la générosité de Michel Robin, un de nos apiculteurs, les visiteurs ont pu découvrir, à travers une exposition de photos et d'objets divers toutes les étapes de la fabrication du miel : le travail des abeilles (butinage), la structure de la ruche (le qui fait quoi d'une ruche !), la récolte par l'apiculteur. On pouvait même goûter du miel !

Comme chaque année, M. Libeskind a eu la gentillesse de permettre, aux visiteurs de profiter, à travers un diaporama, de sa magnifique collection de cartes postales anciennes, toutes dédiées à notre village.



« Cerise sur le gâteau » cette année, la collection s'est enrichie d'un film sur le Manoir Jan (centre de Levallois) à l'époque (entre les 2 guerres) où le manoir accueillait des naturistes... un superbe et surprenant témoignage de l'histoire de notre village.

La visite s'est conclue dans le grenier où jeunes et anciens ont pu échanger autour des pupitres de la salle de classe d'antan.

Toute l'équipe municipale remercie les visiteurs de leur présence.



15^e Salon Artistique

Le 18 octobre, parallèlement au 20^e Marché à la citrouille, a eu lieu le 15^e salon artistique, à la Maison Claude Delorme. Pour cette occasion, la salle communale a été transformée en salle d'exposition. Vingt-huit exposants ont été accueillis et plusieurs



disciplines artistiques représentées : peinture, photographie, poterie et sculpture. Quelle surprise, de découvrir, en avant-première, la maquette d'une imprimante 3D entièrement fabriquée avec du matériel de récupération et qui fonctionne ! Cet objet a étonné de nombreux visiteurs.

Le salon a accueilli cette année plus de 400 visiteurs pour notre plus grand plaisir, signe que cette 15^e édition aura été une réussite.

Blues sur Seine

Fontenay saint père a reçu le 17 novembre dans sa belle église, l'auteur, compositeur, interprète camerounais Blick Bassy. C'est entre ballades intimistes et mélodies somptueuses qu'il a su nous transporter dans la tradition du delta et de ses racines africaines.

Comme chaque année, ce sont les enfants de l'école primaire qui ont commencé le spectacle. Ils ont restitué

avec beaucoup d'application leur apprentissage de chants à l'harmonica, sous la direction de Julien.

Blick Bassy, né à Yaoundé en 1974, a grandi dans un village du Cameroun central où la vie quotidienne des villageois est accompagnée par la musique. C'est auprès de sa mère qu'il tire ses aspirations musicales et apprend à chanter.

Inspiré par les sonorités des rives du Mississippi et de la



musique fragile et légendaire du vieux bluesman Skip James, il prend sa guitare et commence à composer dans sa langue natale le « Bassa ».

Devenu célèbre, il rejoint la France en 2005 pour continuer sa carrière en solo et travailler avec la riche collaboration d'artistes comme Manu Dibango, Cheikh

Tidiane Seck et autres grands talents...

Il signe son 1^{er} album en 2009 « Léman », en 2011 « Hongo Calling » puis en 2015 « Akò » d'une grande sobriété, scintillant de soul, de swing, de musiques africaines et de souvenirs lointains des rythmes du « Delta blues » qui le renvoie à sa propre histoire.

Avec sa voix aérienne, envoûtante et cette permanente invitation au voyage, Blick Bassy a su émouvoir et transporter le public qui l'a chaleureusement applaudi en remerciement de cette magnifique performance musicale.

Encore une très belle prestation en ce mardi soir à Fontenay-Saint-Père, pour la 17^e édition du festival de Blues sur Seine.



Marché Nocturne

Nous nous étions engagés à mettre en place un marché hebdomadaire lors des élections municipales. Dans l'enquête que nous avons lancée fin 2013, il apparaissait que de nombreux habitants souhaitaient des commerces de proximité.



Pour répondre à cette demande, depuis le 3 avril, sur la place de la Mairie, se tient tous les vendredis un marché. Nous l'avons dénommé « Marché Nocturne » car il a lieu de 16h30 à 21h. Il vous permet en fin de semaine de faire vos courses après le travail.



Vous pouvez y trouver des produits alimentaires essentiels à l'élaboration des repas. Ce sont des produits de qualité dans des fourchettes de prix raisonnables. Il manque encore un poissonnier, mais nous faisons des recherches pour en trouver un pour le printemps.

Une buvette tenue par les associations permet de créer un lieu de convivialité, de rencontre et d'échange. Des plats cuisinés peuvent être emportés ou consommés sur place. Des chanteurs viennent bénévolement animer ces moments de partage.

Ce marché est un service que nous vous apportons, mais malgré tout, notre investissement (humain et financier) ne peut perdurer que si une clientèle régulière et conséquente se constitue.

Pour que ce marché soit viable dans la durée, il faut compter sur la présence de 150 clients. Fontenay-



Saint-Père représente 430 foyers. Aujourd'hui trop peu de foyers profitent de ce service ainsi que quelques personnes venant des villages voisins. Nous vous demandons de nous aider à maintenir notre marché.

VENEZ AU MARCHÉ LE VENDREDI SOIR

Modifiez vos habitudes, faites vos achats de produits alimentaires sur le marché.

Faites le connaître autour de vous, à vos amis, à vos collègues...

Notre village est un magnifique village.

Nous sommes envieux pour notre patrimoine architectural, pour notre cadre de vie préservé, pour notre vie associative riche et diversifiée, soyons-le aujourd'hui pour notre

marché aussi.

**RELEVONS LE DÉFI ET GAGNONS
CE CHALLENGE TOUS ENSEMBLE**



Commission Embellissement

Nos réalisations de l'année 2015 :

Grâce à l'aide d'habitants de bonne volonté, qui ont rejoint les membres de la commission, nous avons entrepris différents aménagements dans le village :

- le fleurissement des grands talus de l'église et de la rue de la Mairie
- la création d'un massif place de la Croix ainsi que la mise en place d'une nouvelle boîte aux lettres
- la plantation de fleurs grimpantes au cimetière et de nombreuses plantations annuelles.



Nos projets pour l'année 2016 :

Plan d'embellissement des lavoirs :

Un projet d'embellissement et de restauration va être défini au niveau du lavoir de la rue Léon Andrieux.

Au lavoir du Saussaye, de nouvelles plantations viendront embellir le site au printemps prochain.

Un programme d'entretien des autres lavoirs du village est prévu.

Autres aménagements :

L'engazonnement des trottoirs rue de la Mairie ainsi que des allées du cimetière sera fait dans le courant de cette année 2016.

Le camouflage des transformateurs vétustes ou inesthétiques par des trompe l'œil, place du Moutier, à l'église, rue au Bègue et rue de la Grange Dime est également prévu.

1^{er} concours : « Fontenay fleuri 2016 »

Ce concours, officiellement annoncé aux vœux du Maire, propose aux habitants de fleurir leur

maison, leur portail ou leur « coin de rue » seul ou avec l'aide de leurs voisins.

Les membres de la commission Embellissement sont là pour vous remettre une fiche d'inscription et vous fournir tous les renseignements nécessaires au projet. Les inscriptions peuvent se faire également en mairie.

Le printemps venu, chacun va pouvoir donner, ainsi, libre cours à son imagination et à sa créativité végétale pour faire de son quartier, le plus beau de Fontenay !

Pas de jury officiel ! Ce sont les Fontenaisiens, eux-mêmes qui seront amenés à voter de la mi-juin à la mi-septembre. Seul, leur vote désignera les heureux gagnants !

Les résultats du concours seront annoncés le 30 septembre au marché du vendredi. Des lots récompenseront les efforts de nos talentueux jardiniers et leur permettront de... s'investir d'autant plus l'année suivante !

Dans la continuité de ces projets d'embellissement et dans le but, parallèlement, de présenter notre village au concours départemental « Villes et villages fleuris », nous avons besoin de la participation du plus grand nombre !

Mais, au-delà de ces projets enthousiasmants, c'est le comportement responsable et citoyen de chacun qui peut contribuer, en premier, à l'embellissement de notre village. Par des gestes simples : une poubelle rentrée, quelques débris ramassés, un trottoir balayé et c'est le quotidien de tous qui s'améliore.



Le Parc Naturel Régional du Vexin Français et Fontenay Saint Père



Le Parc Naturel Régional du Vexin Français est un partenaire privilégié de notre Commune. Il est reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère, il s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine. Il est classé par décret du Premier Ministre pour une durée de douze ans renouvelable. Le Vexin français a été initialement classé par décret le 9 mai 1995. Il est géré par un Syndicat Mixte qui regroupe la Région Ile-de-France, les Départements du Val d'Oise et des Yvelines ; 99 communes et 9 communautés de communes en sont adhérentes.

Ses orientations sont inscrites dans la Charte qui engage ses signataires pour une durée de 12 ans, celle-ci sera renouvelable en 2019. La Charte du Parc est un contrat passé entre les communes et structures intercommunales du territoire, le ou les Départements, la Région et l'État. Elle fixe les objectifs, définit les orientations et les mesures pour les atteindre et formalise les engagements des signataires et de l'État. Elle permet d'assurer la cohérence et la coordination des actions menées sur le territoire du Parc par les différentes collectivités publiques et par l'État.

Concrètement, le Parc mène des actions en matière :

- d'accompagnement des collectivités dans la mise en place ou la révision de leurs documents d'urbanisme et de conseils en aménagements paysagers ;
- de valorisation des patrimoines et de développement culturel ;
- d'accompagnement des entreprises pour l'implantation dans des parcs d'activités et de maintien du commerce et de l'artisanat ;
- de développement de l'hébergement touristique et de développement d'itinéraires de circulations douces ;
- d'aide au maintien et à la diversification de l'agriculture, de maîtrise de l'énergie et réhabilitation du patrimoine bâti ;
- d'inventaires faunistiques et floristiques et de préservation des connexions biologiques et des habitats d'espèces emblématiques comme la chevêche ou les chiroptères ;
- de préservation de la ressource en eau par le biais des contrats de bassins ;



- de suivi des sites classés Natura 2000 et de gestion de la réserve naturelle nationale des Coteaux de la Seine ;
- d'accueil, d'information et de sensibilisation (grand public, scolaires, élus...) et d'éducation à l'environnement et au territoire.

Outre, ces compétences le Parc mène actuellement une action forte au côté des Maires et des associations dans la lutte contre les carrières, avec notamment le financement d'une étude contradictoire à celle de Calcia sur les impacts de l'exploitation sur l'eau et une participation active dans les débats. Le PNR avec les communes de Brueil-en-Vexin, Fontenay-Saint-Père et Sailly ont déposé un recours contre l'arrêté préfectoral du Projet d'Intérêt Générale pour la création d'une piste dans une zone protégée.

Les actions avec le parc ont été menées cette année :

- Adhésion à la trame verte est bleu des bassins versant de la Montcient et de l'aubette.
- Mise en place de l'atlas de la Biodiversité.
- Accompagnement dans l'élaboration du PLU
- Aide à la mise en place des actions prévues par l'étude sur le ruissellement
- Étude énergétique suite à notre adhésion au dispositif de Conseil en énergie partagé.

Nous nous sommes également engagés avec le Parc dans une démarche Zéro-Phyto pour l'entretien des rues et les espaces publics.

En 2016 nous allons solliciter le PNR pour des dossiers de demandes de subvention et la mise en place de projets :

- Aménagement du passage du Commun
- Réhabilitation des lavoirs
- aménagement du clos des Tilleuls
- Travaux sur l'église
- 2^e tranche de travaux sur les problèmes de ruissellement.
- aide pour l'enfouissement de l'éclairage public
- aménagement du cimetière dans le cadre de notre démarche Zéro-Phyto.

Le Parc accompagne également les particuliers dans certains projets, Vous pouvez, vous aussi solliciter le Parc pour obtenir des aides sur certains travaux. Vous retrouverez toutes les conditions d'attribution sur le site du parc :

www.pnr-vexin-francais.fr/fr/ressources-documentaires/

Informez-vous grâce à la Newsletter

La municipalité de Fontenay-Saint-Père a installé, depuis septembre 2015, sa Newsletter.

Le but de cette newsletter est de vous informer chaque mois de l'agenda de la commune.

Afin de la recevoir, abonnez-vous en allant sur le site de la commune : <http://www.fontenay-saint-pere.fr/>
En bas de page, vous trouverez un espace concernant la Newsletter.



Une fois abonné, vous recevrez cette Newsletter sur votre boîte mail.

Pour rester branché à l'actualité de notre village, abonnez-vous !

Agenda 2016

Janvier		
8	APEF Parents d'élèves	Ventes de Gâteaux
9	Fontenay Amitiés	Assemblée Générale
10	Mairie - CCAS	Repas des Anciens
23	Mairie	Vœux du Maire
30	ADJ	Assemblée Générale
30	ASF	Repas "Soirée Portugaise"
Février		
5	APEF Parents d'élèves	Ventes de Gâteaux
6	Fontenay Amitiés	Film
9	Fontenay Amitiés	Restaurant
12	Comité des Fêtes	Assemblée Générale
Mars		
4	APEF Parents d'élèves	Vente de Gâteaux
12	Fontenay Amitiés	Belote
22	Fontenay Amitiés	Restaurant
26	Amical des Chasseurs	Repas
Avril		
1	APEF Parents d'élèves	Vente de Gâteaux
6	Fontenay Amitiés	Sortie en Normandie
10	ADJ	Kermesse
17	La Fontenoise	Concours de Pétanque
du 18 au 21	ASF	Stage de Football
Mai		
6	APEF Parents d'élèves	Vente de Gâteaux
8	Mairie - Anciens Combattants	Commémoration Victoire 1945
15	ADJ	Foire à Tout
22	La Fontenoise	Concours de Pétanque
27	ADJ	Fête des Voisins

29	Mairie - Anciens Combattants	Commémoration Bataille de Verdun
Juin		
3	APEF Parents d'élèves	Vente de Gâteaux
4	Les Jazzies	Spectacle
18	Mairie - Ecole	Fête des Prix
25	Comité des Fêtes	Fête de la Musique
26	Fontenoise	Concours de Pétanque
Juillet		
1	APEF Parents d'élèves	Vente de Gâteaux
13	Comité des Fêtes	Fête du 14 Juillet
Août		
28	Amical des Chasseurs	Ball Trap
Septembre		
3	Mairie - Associations	Forum des Associations
17 et 18	Mairie	Journées Européennes du Patrimoine
17 et 18	ADJ	Théâtre
24	ADJ	Nettoyons la Nature
Octobre		
du 1 au 3	Comité des Fêtes	Fête de la Saint-Denis
du 3 au 9	CCAS - Fontenay Amitiés	Semaine Bleue
16	ADJ	Marché à la Citrouille
16	Mairie	Salon Artistique
29	ADJ	Halloween
Novembre		
11	Mairie - Anciens Combattants	Cérémonie du 11 Novembre
18	ADJ	Beaujolois Nouveau
19	Fontenay Amitiés	Belotte

Histoire des pompiers

Un pompier est une personne entraînée à combattre le feu et à offrir une gamme de secours de diverses natures (inondations, accidents, sauvetages, secours et assistance à personnes...)

Sa mission principale est de protéger les personnes, les biens et l'environnement.

Le terme « pompier » désigne initialement le mécanicien spécialisé dans le fonctionnement des pompes.

Le terme « sapeur », utilisé dans l'expression « sapeurs-pompiers », vient des premiers pompiers, qui n'avaient souvent pas d'autres choix pour sauver le quartier où une maison brûlait, que d'abattre les maisons aux alentours pour stopper l'avancée du feu. Cela consiste à faire la « part du feu » avec une « sape », pioche à large bord.

Antiquité

Depuis l'antiquité la lutte contre le feu s'organise. L'Égypte et la Grèce Ancienne nomment des « veilleurs de nuit », chargés de la prévention en effectuant des rondes.

Les Romains fondent la première brigade de pompiers missionnés pour combattre le feu. C'est au moyen de seaux et de pompes pour transporter l'eau, mais également de divers outillages incluant des « siphonnes » (grandes seringues à eau et ancêtres de la pompe à bras) et de catapultes qu'ils vont détruire les maisons avant l'arrivée des flammes.

Moyen-âge et temps modernes

Les siècles passant, une réglementation du service du feu s'installe entre diverses corporations (moines, religieux, artisans, marchands et corporation du bâtiment...)

C'est le tocsin qui alerte les habitants désignés pour aller « faire la part du feu ».

Au XVII^e siècle, les premiers tuyaux à incendie en cuir souple, puis les premières pompes à bras font leur apparition. Il faut former du personnel spécialisé : le roi ordonne l'organisation du corps des « gardes pompes ».

La gratuité de secours est décrétée par Louis XV en 1733 ; ce sont les municipalités qui sont alors chargées de prévenir les incendies. Elles s'équipent de pompes à incendie et le terme de « pompier » est officialisé.



En 1811, les « sapeurs-pompiers » deviennent militaires. Suite à l'incendie de l'ambassade d'Autriche à Paris où sa belle-sœur périt, Napoléon décide de remplacer les gardes pompes en un bataillon de sapeurs-pompiers, militarisé, caserné et qui portera l'uniforme. Chaque commune forme une Garde Nationale en Corps de Sapeurs-Pompiers, communaux ou volontaires.

La décision d'adopter et d'imposer la couleur rouge pour l'ensemble des véhicules est adoptée en 1885 après que les sapeurs-Pompiers de Paris, souvent précur-

seurs décident de repeindre en rouge tout leur matériel, à l'époque vert foncé et noir.

Peu à peu la Garde Nationale disparaît, seuls restent les Corps de Sapeurs-Pompiers missionnés, en uniforme et rattachés au ministère de l'Intérieur.



La 1^{re} pompe à vapeur apparaît à cette époque, dans les postes de secours, ainsi que l'utilisation du réseau télégraphique qui sera remplacé ensuite par les lignes téléphoniques.

À partir de 1900, à Paris arrivent les pompes à incendie à moteur qui se perfectionneront très vite avec la collaboration des constructeurs automobiles...

Époque actuelle

Peu à peu de nouveaux statuts verront le jour : En 1932 création du « 18 » pour l'appel aux services d'urgence. Puis, la 1^{re} ambulance fait son apparition en 1954 et le matériel de désincarcération en 1965.

« Sauver ou périr » sera la devise du « corps des sapeurs-pompiers de Paris » érigée en 1967.

En 2000, les centres de sapeurs-pompiers deviennent départementaux et se com-



posent de professionnels ou de volontaires disponibles 24h sur 24 et 7 jours sur 7.

Actuellement, les pompiers disposent de matériel ultra performant et de tenues adaptées à chaque intervention spécifique.

La lutte contre l'incendie ne représente plus aujourd'hui, que 8 % des interventions, les missions d'aide médicale, de sauvetage, d'interventions dans les catastrophes etc. leur incombent désormais.

Fontenay-Saint-Père

Au début du XXe siècle, la commune de Fontenay-Saint-Père a aussi sa caserne de pompiers volontaires. Ils sont appelés par la sirène à se rassembler en cas



Manœuvre de pompiers à Limay.

d'incendie. Ce sont les pompiers de Mantes la Jolie qui interviennent en premier pour éteindre les feux assistés des pompiers de Fontenay-Saint-Père avec leur propre pompe. Puis une fois l'incendie maîtrisé, ils veilleront toute la nuit s'il le faut afin que le feu ne se réanime pas.

Cette caserne a depuis été dissoute, mais ces pompiers restent dans la mémoire de tous, ayant encore



beaucoup de membres de leurs familles parmi les habitants.

Sainte Barbe

Ste Barbe, jeune fille d'origine perse, convertie au christianisme et ayant fait vœu de chasteté, refusait de se marier. Son père la fit enfermer dans une tour à laquelle il mit le feu. Elle mourut en martyre, décapitée, son bourreau fut châtié par le ciel, et mourut frappé par la foudre.

Sainte Patronne de multiples corporations liées au feu, elle est leur protectrice. Les sapeurs-pompiers la fêtent le 4 décembre autour d'un repas festif. Elle incarne l'image type d'une personne qui reste fidèle à ses convictions et à ses valeurs, celles qui sont très chères aux brigades de sapeurs-pompiers.



De gauche à droite PAIN Maurice, LESCENE Marcel, LESCENE René, David, JOREL Pierre, PINARD Lucien, PAIN Antonin, HUET Robert, WEDZEL Auguste, MANCEAU Eugène, HUET André, MALFOND Maurice, PARTOIT Henri, CADVILLE Henry (Capitaine des pompiers).



Encombrants 2016

1^{er} avril 2016

Merci de sortir les encombrants la veille
au soir à partir de 19h.

PHARMACIE DE LA SOURCE

Horaires :
du lundi au samedi
8h30 - 12h30 - 14h30 - 19h30



Parapharmacie - Orthopédie - Homéopathie
Location et vente de matériel médical

Avenue de la Source - 78520 LIMAY
Tél.: 01 34 77 59 31 - Fax: 01 34 97 56 03

Horaires de la mairie

Quel jour ?	Quelle heure ?	Qui ?
Lundi	9h -12h	Secrétariat
Lundi	16h-18h	Secrétariat
Mardi	9h -12h	Maire adjoint
Mardi	16h-19h	Secrétariat
Mercredi	9h30 -12h	Maire adjoint sur RDV
Jeudi	9h -12h	Secrétariat
Jeudi	17h-18h	Secrétariat
Vendredi	16h-17h30	Secrétariat
Samedi	8h-10h	Le Maire sur RDV

LES HALLES DE LIMAY
FRUITS - LÉGUMES - PRODUITS FRAIS - ESPACE SURGELÉS

Les Halles
OUVERT AUX PARTICULIERS
du LUNDI au SAMEDI de 8h30 à 19h30
FERMÉ LE DIMANCHE
4 rue des Carrères
78520 LIMAY
01 30 33 31 10

ets TAILLIER
Chauffage - Plomberie - Energies Renouvelables

Maison fondée
en 1958

Tél. 01 30 42 90 11
INSTALLATION NEUF ET RÉNOVATION
27, rue de Villiers - 78710 ROSNY SUR SEINE
Fax 01 30 42 14 80 - ets.taillier@free.fr

Décoration
Ravalements
Industries

Revêtements
sols et murs

Qualification
Qualibat

**ENTREPRISE GÉNÉRALE
DE PEINTURE**

S.N.E. **Chapuis**

Tél. 01 34 74 13 41
Fax: 01 34 74 15 49

26 bis avenue Chateaubriand
78520 MÉZY



MUTUELLES DU MANS ASSURANCES

Olivier ALJANCIC
Agent Général

21, place du Marché au Blé - 78200 MANTES LA JOLIE
Tél. 01 34 77 24 20 - Fax 01 34 77 51 16
E-mail: o.aljancic@mma.fr
N° ORIAS: 07 010 045 - www.orias.fr

POMPES FUNÈBRES CRITON

Maison fondée en 1901

MARBRERIE FUNÉRAIRE

www.pompesfunebrescriton.fr

Crémation - Transports de corps
Travaux dans tous cimetières
Contrats prévoyances obsèques

societe.criton@wanadoo.fr

10, rue de Lorraine
78200 Mantes-la-Jolie
01 34 77 04 89



www.class-cars.fr

**Tous transports en autocars
Voyages - Excursions**

BP 25 - 31, bd Renard Benoit - 78680 EPONE
Tél. 01 30 95 38 76 - Fax 01 30 95 16 40
E-mail: class.cars@wanadoo.fr



**INSTALLATIONS GÉNÉRALES
D'ÉLECTRICITÉ**
BÂTIMENT - INDUSTRIE
ÉCLAIRAGE PUBLIC
CHAUFFAGE ELECTRIQUE

ENTREPRISE RAOULT

Bureaux - Atelier: 29-33-35 bis, rue Pierre Curie
78200 MANTES-LA-JOLIE

Tél. 01 30 94 13 79 - Fax 01 30 63 00 99
e-mail: ENT.RAOULT@wanadoo.fr



Création - Entretien
Elagage - Clôture
Allée - Terrasse
Arrosage Automatique

Au service de vos espaces verts
depuis 1977

LOMMOYE 78270
sarivdpj@orange.fr
01 34 76 14 20

Société des Traditions Artisanales de Construction et Restauration

11, rue du Côteau
95510 Saint-Cyr-en-Arthies

01 34 78 16 90

stacr95@gmail.com



CHAUFFAGE AU GAZ ET CHAUFFAGE AU FUEL
CLIMATISATION REVERSIBLE - PLOMBERIE -
INSTALLATION - CONTRAT DE MAINTENANCE

38/48 Rue Calme de El Guéah 78500 SAINT-ROUMLIE
Tél : 01.34.78.16.90 - Fax : 01.34.78.16.90
seem@farenet.fr



363-5422-5423



Attestation de capacité n°14748



Membre du GCOF



biocoop

ÉPÔNE

TOUS VOS PRODUITS BIO

BOUCHERIE + PAIN DU FOURNIL + SOINS ESTHÉTIQUES

6 AV. DE LA MAULDRE 78680 ÉPÔNE
TÉL. 0139292052 | [HTTP://EPONE.BIOCOOP.NET](http://EPONE.BIOCOOP.NET)



Entreprise Level

01.34.78.25.16

06.03.52.88.66

Plâtrerie, isolation, carrelage, couverture,
taille de pierre

40, route des Mares |
95510 Villers-en-Arthies | mac.level@sfr.fr

Adresses & Téléphones Utiles

MAIRIE 01 34 79 11 21

Fax : 01 34 79 11 26
Adresse mail : mairie-fontenay.st.pere@wanadoo.fr
Place de la mairie – 78440 FONTENAY-SAINT-PERE

MAISON CLAUDE DELORME 01 34 79 17 95

ÉCOLE PUBLIQUE 01 34 79 11 92

Place de la Mairie - 78440 FONTENAY-SAINT-PERE

GROUPEMENT PAROISSIAL 01 34 79 11 65

6, rue de la Mairie - 78440 FONTENAY-SAINT-PERE

LA POSTE 3631

LIMAY/BRUEIL en VEXIN/GARGENVILLE (vous renseignez avant déplacement)

RESEAU TAM (bus) 01 30 94 77 77

TAXI des YVELINES (Daniel GOMES) 06 80 58 83 12

Administration

PRÉFECTURE des YVELINES 01 39 49 78 00

1, rue Jean Houdon – 78000 VERSAILLES
Site internet : www.yvelines.pref.gouv.fr

SOUS PRÉFECTURE 01 30 92 74 00

18, rue de Lorraine – 78200 MANTES-LA-JOLIE
(du lundi au vendredi de 08h45 à 15h45)
Adresse mail : sp-mantes-la-jolie@yvelines.gouv.fr

DDT 01 30 94 83 40

(voirie route départementale 913 et 983)

HÔTEL des IMPÔTS 01 34 79 49 00

1, place Jean Moulin – 78200 MANTES-LA-JOLIE

PERCEPTION de LIMAY 01 39 29 22 20

40, rue Adrien Roelandt – 78520 LIMAY

CPAM des YVELINES 08 10 25 78 10 ou 3646

Place Sully – CS50001 - 78200 MANTES-LA-JOLIE

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES 08 20 25 78 10

1, rue La Fontaine - 78200 MANTES-LA-JOLIE

SECTEUR D'ACTION SOCIALE 01 34 77 87 00

8 – 10, avenue de la Paix - 78520 LIMAY

RAM (Relais Assistantes Maternelles) 01 34 97 13 89

Rue de Montalet – 78440 ISSOU

POLE EMPLOI 3949

49, rue du Clos Scellier - 78200 MANTES-LA-JOLIE

TRIBUNAL D'INSTANCE 01 30 98 14 00

20, avenue de la République - 78200 MANTES-LA-JOLIE

HÔPITAL de MANTES 01 34 97 40 00

2, boulevard Sully - 78200 MANTES-LA-JOLIE

GENDARMERIE de LIMAY 01 30 92 41 55

14, avenue de la Paix - 78520 LIMAY

COMMISSARIAT de MANTES 01 30 94 82 10

43, rue Pierre Sémard - 78200 MANTES-LA-JOLIE

Liste des Marchands Ambulants

CHARCUTIER / TRAITEUR LECOMTE 01 30 94 75 88

Passage le lundi matin

BOULANGERIE / PÂTISSERIE CHAILLOU 01 30 93 55 81

Passages : tous les jours scolaires sauf mercredi, samedi, dimanche

Place de la Mairie de 08h45 à 09h00

ARTISAN PIZZAIÖLO 06 78 88 22 75

Place de la Croix, pour ne pas attendre commandez vos pizzas après 17h30

Mercredi : 17h00 à 21h00

Numéros d'Urgence

S.A.M.U. 15

Police secours. 17

Pompiers 18

Appel d'urgence européen 112

Allô enfance maltraitée 119

S.O.S. médecins Yvelines. 01 39 58 58 58

Centre anti poison 01 40 05 48 48